

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a essayé d'obtenir la meilleure copie originale. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|--------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Texte en français et en anglais.

Pagination continue.

Text in French and English.

Continuous pagination.

Contents.—Matières.

PROSE.		<i>page.</i>
1. Vindication of the Study of Polite Literature;	-	196
2. Institutions politiques (continuées);	-	203
3. Rules for predicting changes of the Weather by the Barometer,	-	205
4. Dissertation sur les déluges;	-	207
5. To destroy Rats and Bugs,	-	210
6. Suite de l'erruption de l'Etna;	-	211
7. Some account of the City of Dunkirk;	-	212
8. Ce qu'on voit tous les jours;	-	214
9. Notice sur le Chevalier Reynolds;	-	ib.
10. On the Government and Manners of Asia;	-	215
11. Evénemens remarquables du tems present;	-	218

POETRY.	
Contre l'Atheïsme.	220

CHRONICLE.	
Trial of Gen. Custine;	223
Siege of Dunkirk;	231
Surrender of Toulon,	233
Various articles of intelligence.	235—243

PROVINCIAL REGISTER:	
Chief Justice Smith's Charge to the Grand Jury November 1793,	243
Meeting of the Legislature of Lower Canada;	247
Proceedings of the House of Assembly,	249
Address of the Legislative Council to His Excel- lency Lord Dorchester,	253
His Lordships Answer,	255
Address of the House of Assembly to His Excel- lency Lord Dorchester;	ib.
His Lordships answer,	257
Address of the House of Assembly to His R. H. Prince Edward,	ib.
His Royal Highness's answer,	ib.
Domestic occurrences;	259
Arrivals in the Port of Québec,	ib.
Morts et Naissances à Québec.	260
State of Barometer & Thermometer (<i>behind title page.</i>)	

*State of the Barometer in inches and decimals, and of
Farenheit's Thermometer, at Quebec, for the Month
of November 1793.*

Etat du Baromètre en pouces et décimes & du Thermom. de Farenheit en Nov.

	Days.	Barometr.		Thermom.		Winds. IX.	Weather.
		IX.	IX.	IX.	III.		
S	1	30.3	26	38	N.E.	fine.	
	2	30.3	26	34	N.E.	ditto.	
	3	30.1	33	34	S.W.	cloudy.	
	4	30.1	33	36	E.	snow, strong gale.	
	5	30.28	30	35	E.	cloudy.	
	6	30.—	36	41	E.	rain.	
	7	29.73	43	46	N.E.	clear.	
	8	29.73	40	43	—	foggy, calm.	
S	9	29.73	44	41	W.	cloudy.	
	10	29.93	34	36	S.	ditto.	
	11	29.66	40	42	E.	ditto.	
	12	30.—	30	36	W.	fine.	
	13	30.1	32	35	E.	cloudy.	
	14	30.08	36	35	E.	snow.	
	15	30.08	21	31	W.	fine.	
S	16	30.—	35	36	W.	snow.	
	17	30.—	37	38	W.	cloudy.	
	18	29.83	32	31	E.	snow.	
	19	29.85	34	32	W.	clear.	
	20	30.2	26	30	W.	ditto.	
	21	30.2	26	33	—	cloudy.	
	22	29.7	36	39	N.E.	ditto.	
S	23	29.94	36	40	N.E.	ditto.	
	24	29.57	38	40	E.	rain.	
	25	29.4	36	38	S.W.	cloudy.	
	26	29.57	30	31	W.	ditto.	
	27	29.76	25	30	W.	ditto.	
	28	29.9	19	26	W.	ditto.	
	29	29.9	19	27	W.	clear.	
	30	29.72	24	27	E.	snow.	

N. B. *The Barometer and winds observed at 9 o'clock in the morning;
The Thermomètre at 9 in the morning and three in the afternoon.*

N. B. *Le Baromètre et les vents ont été observés à 9 heures du matin.
Le Thermomètre à 9 heures du matin et 3 heures après midi.*



THE QUEBEC MAGAZINE

FOR NOVEMBER 1793.



Vindication of the Study of Polite Literature; by M. DE ROSENSTEIN.

[From Select Oration's and Papers relative to the Swedish Academy.]

FROM the four following sources are derived those arguments, the grounds of which I venture to deny:—the examples recorded in history; a comparison between those periods in which polite learning has flourished, and in which it was unknown; the very nature of elegant learning; and the dispositions and conduct of those who are devoted to its pursuits:

Examples deduced from history I mention first, well persuaded that they have long and powerfully supported the cause of error. There is not any thing of which mankind have been more ignorant, than of the science of social life. The imperfections incident to every form of government I do not arraign. How indeed could perfection be attained, without mature consideration in works produced by the fortuitous course of events, by the tyranny of circumstances? Among the ancient states, Sparta alone could boast a legislation connected in all its parts: yet, by militating against the strongest propensities of human nature, the Spartan laws excited a perpetual conflict, that ended in the destruction of that country. The governments at present subsisting may be aptly compared to Gothic edifices improved by the hand of taste.

It may be observed, that a prudent extent of territory, a comprehensive experience, and an industrious pursuit of happiness, have contributed more to the public and private advantage of mankind than the most admired laws of the ancient legislators. There still, however, subsist so many fundamental defects and errors, so much opposition between different parts of the same system, that no modern form of government can be considered as a just model for imitation. Venice will perhaps be pointed out as an exception; a republic of which the constitution has survived its greatness, and a material change in the sentiments of the people. But what a constitution! Equally unshaken, Oriental despotism has a higher claim to antiquity.

Nevertheless, history has long been considered as affording examples for the construction of forms of government. Athens, Carthage, and Rome are objects of enquiry in France, England and Sweden. Elevating their voice, philosophers have at length ventured to ask, if France be Athens, England Carthage, or Sweden Rome. Is it not, however, often asserted, that after having lost her simplicity, frugality, and poverty, Sparta was no more; that Athens, by encouraging public spectacles, ceased to conquer; instead of a Miltiades, an Aristides, a Themistocles, she had a Menander, a Plato, a Demosthenes? Charmed with the eloquence of Cicero, the poetry of Virgil and Horace, the Romans supinely neglected their country's freedom. Alarming examples these! But other causes sufficiently account for the destruction of liberty.

By the frantic rage of conquest, every small community must fall a victim to its own weakness, every extensive monarchy a prey to its own grandeur. The love of peace will not shield the former from the attacks of an ambitious neighbour, unavoidable necessity compels them to combat, to conquer, or to perish. A political truth this, which will throw some light on the ruins of ancient governments.

The Lacedemonians, designed by Lycurgus to be protected by valour, from equality and poverty to derive peace and contentment, to possess independence by ruling only over themselves; these people lost their strength; when, instead of preserving a system of self-defence, they committed hostilities upon others; engaged in war with a superior force, they soon ceased to be independent; their happiness was alike destroyed by the consequences of victory or of adverse fortune. Athens found it impossible to support undiminished that vigour of mind, that heroic valour, which, on the field of Marathon, and on the shore of Salamis, enabled a handful of men to vanquish armies numerous beyond the experience or the belief of modern times.

That the decline and fall of the Roman Empire, was the inevitable consequence of its extravagant ambition, who can question? But why have not those acute reasoners, who pretend to trace events to their causes, shewn, whence proceeded the destruction of those states, on whose ruin Rome raised her Collossean greatness? Was it luxury and elegant learning which destroyed the Sabines, the citizens of Veji, the Volscians, and the Latins: or did not their own weakness abandon their destiny to the chance of war? Imperious Rome herself had, more than once, nearly seen falsified her real, or pretended dreams of eternity.

With these events literature had not any, or at most a very slight connection. To elegant occupations Sparta paid little attention; nay, if destitute of poets and orators, Athens would have fallen like Sybaris, Capua, and unlettered Carthage. Had Rome erected her vast monarchy, without subjecting Greece; in all probability Rome would have been little acquainted with polite learning; but, most certainly, her power, like that of Persia and Macedon, must have declined.

But should the influence of elegant learning be allowed to have been injurious to ancient states; at present, however, it cannot be considered in that light. This, the history and constitution of modern governments will sufficiently evince.

The polite subjects of Lewis XIV. were warriors not less courageous than

than the ruder Germans and Spaniards, whom they opposed. This monarch, the patron of polite learning, like Augustus, riveted, it is true, the fetters of slavery on the nation; yet, at the same period, amidst the flourishing growth of science and elegant learning, the English fixed on a firm basis, their admirable constitution.

How little the destiny of ancient governments ought, at present, to excite our alarm, every reflecting mind will easily perceive. Extent of territory and power are more equally distributed; envy and fear, the centinels of the strong, prove the guardians of the weak: restrained by finance, war is less calculated for conquest than for defence; knowledge is applied to the advantage of society. Without opposing the moderate claims of the human passions, their excess only is consigned to punishment; the demands of liberty seek an equality in natural, rather than in acquired privileges; rather private security, than political pre-eminence. An uniformity of conduct will then secure modern governments against all those calamities which flow not from foreign and external causes. But, perhaps, I have examined, too minutely, an argument which the more intelligent adversaries of literature will not very strenuously defend.

“To enforce our reasoning, we need not, they will alledge, have recourse to history, nor exhibit instances of extreme danger to shew the necessity of condemning the effects of elegant learning. It is enough, if mankind be more effeminate, more criminal, than in former times. If, from our degeneracy; we have reason to expect a progeny still more corrupt than ourselves; is our improvement in knowledge to be considered as advantageous? By giving new play to affections, have not the pursuits of elegant learning materially contributed to produce the evils of which we now complain?”

Prevented, as I am, by a want of leisure, not by a dread of the weight of my opponent's arguments, from replying at large to objections, on the minds of many very deeply impressed by the deluding colours of eloquence; yet a concise view of the progress of society will evince, that no comparison has been made between the advantages and evils; that, if a change of manners be a calamity, it is an unavoidable one; and that a mere effect has been preposterously mistaken for a cause.

Amidst the variety of human conditions, there is none which can boast advantages, unconnected with disadvantages. These, on the contrary, will seldom be found unalleviated, if we set aside the unnatural situations of despotism on the one hand, and of slavery and oppression on the other. The state of savages, their gradual progress in civilization, I forbear mentioning. It will not be necessary to refute those, who delight in declaiming on the felicity of barbarism, if it be considered with what difficulty savages provide for their sustenance, what ceaseless hostility they exercise against each other, and that langour clouds, and frequently shortens their monotonous lives.

Taught to depend no longer for subsistence on the destruction of animals, or on the spontaneous productions of the earth, but obliged to cultivate the ground, mankind fixed on a determined spot, though not without danger of being expelled by invaders more powerful than themselves. Such a situation the dawn of society presents to our view; but how gloomy is yet the prospect!—Turning our eyes from states destroyed in their infancy; from

nations, either long since buried in their ruins, or still groaning under oppression, let us, excluding circumstances, merely casual, and attending to general causes, contemplate some of those people, who have passed through all the several stages from barbarism to refinement.

After the means of subsistence are provided, the next desire of man, is for personal liberty. Disdaining the bonds, which prevent mankind from employing their faculties for the promotion of their happiness, liberty does not desist from her claims, till all unnecessary restraints are removed. Property once secured, produces inequality of circumstances; inequality, affording a scope to man's natural propensity to ease, engenders luxury, a subject productive of much contention among philosophers and politicians.

This natural progress of society, is frequently retarded, or accelerated, by accidental causes. These causes exhibit a people, struggling under internal or foreign restraint, regaining lost freedom, again sinking under a superior force, until at length human nature becomes impatient of bondage, and every thing recovers its stated course. Amidst these different situations, national manners, depending on the different degrees of civilization, will undergo material changes. At first, rude and barbarous, then simple and unpolished, afterwards enlightened, lastly arriving at the highest pitch of politeness, mankind become prudent in their conduct; delicate in their conversation, and refined in their sentiments.

From this ordinary progress, there will, however, be deviations. A people, exerting all their force to defend or enlarge their territory, display actions wonderful, laudable, and frequently honoured with the name of Heroism. But this enthusiasm soon subsides. At other times, happy or untoward circumstances have an extraordinary effect. To such a degree of corruption the morals of men may arrive, the human mind may become so debased and effeminate, so willing to submit to the first yoke which will be imposed, as to allow despotism to annihilate every idea of public virtue.

Hence it appears, that the changes which take place in society, are of two kinds: either proceeding from accidental causes, or inevitably derived from the very nature of civil communities.

If the former be productive of greater inconveniences than advantages, they may probably be arraigned as required redress. The latter no wise man will censure, nor attempt to place barriers against the uniform and irresistible course of nature. Those countries which possess the largest share of freedom and security, the sage will consider as the most happy; as the least imperfect that system of laws, which imposes the smallest constraint upon the human passions. Without dwelling on defects and inconveniences, which flow from the very source of virtue, he is persuaded, that, in all ages mankind, bearing a strong resemblance to each other, are ever actuated by the same motives: ambition, envy, and self-interest. The predominance of certain virtues, or vices, occasions a diversity of manners. The most estimable virtues, however, result from that state of society, in which mankind have obtained the valuable right of seeking happiness without injuring each other, and have secured this important right by established laws.

These observations are sufficient to disprove the answer to the censure, which has been thrown on modern times and modern manners.

If we have clearer ideas of the rights of human nature, of the origin and aim of society; if already influencing the conduct of sovereigns and the laws of nations, these ideas procure a more tranquil enjoyment of advantages natural or acquired; surely we have no reason to look back with an eye of envy on former times. If more humane and reasonable, more benevolent and social, our manners flow from the natural progress of civil society, then is every complaint against them as unfounded as it is insignificant. We are evidently, therefore, advanced, to that degree of civilization, at which it was expedient that we should arrive; nor could its attendant inconveniences be removed, without introducing still greater evils. How little the ancient states are calculated to become examples to the modern, has already been demonstrated.

Having thus endeavoured to answer objections, by which this subject has been obscured, I may now be permitted to investigate the nature of polite literature, and its peculiar influence upon society. This, perhaps, ought to have been my first object. But prejudice, opposed by truth, resembles a citadel, assaulted by a superior force: when its outworks, the principal strength, are once broken down, its entire destruction is easily accomplished.

The first ideas, suggested by the Belles Letters, demonstrates them to be rather the consequence than the cause of the manners of mankind. By civil society, the mind must be prepared to receive their impressions. Inachus, Cecrops, and Danaus, preceded Amphion; Linus, and Orpheus, who also, it is said, spoke only to the ear. Before Homer could address the fancy, what further progress must not society have made! Elegant learning depends on the degree of civilization, no less for its gradual advancement, than for its first rise. Though since the revival of letters, the valuable remains of the ancients engage the attention of modern nations, their taste is formed essentially by internal causes. The character of the people, for whom an author writes, must be studied by him, if he wishes to seize the heart. The prevailing sentiments of a nation have a considerable influence upon individuals. Hence the connection, observed between the genius of a people and their taste. That every material change in the civilization, manners, and sentiments of mankind, has had a proportionate influence on their taste and literature, I shall endeavour to evince. Uncommon flights of genius must, however, be excepted, which, soaring beyond the bounds of the present age, contribute to form the taste of posterity.

The political causes which principally influence the manners of a nation, create and perfect the Belles Lettres; these, in their turn, are not destitute of effects, for in the moral world, effects re-act upon their causes. Before the question be examined whether the influence of elegant learning be useful or injurious, the nature of this influence ought to be ascertained.

Of some few, the entire attention is devoted to polite learning: in others, by employing those vacant hours which can be spared from business or trivial pursuits, polite literature becomes a rich source of innocent pleasure, opens a large field for imagination, quickens sensibility, extends the knowledge of human nature, refines the sentiments, destroys grosser attachments, and gives birth to a more delicate choice of amusements, to more exquisite recreations, and to more enlightened intercourse. Inaccessible to all but men of science, many truths have, by the help of elegant learn-

learning, been generally diffused; and from the superiority of the objects of its inquiry, the human understanding has increased its penetration. And can it be imagined, that such effects would be injurious? No, it is answered, not so much, on a superficial survey, as they will appear on a more accurate inspection. The pleasures of imagination are often indulged to an immoderate degree; by refinement conversation becomes less sincere; the Belles Lettres, administering amusements which lead to vices, and often exercised on criminal objects, prove the causes of effeminacy and the corruptors of manners.

There is nothing, however excellent and laudable it may be, that is not subject to inconvenience and liable to abuse. Without entering upon a new defence of our present political and moral situation. I shall content myself with referring to what has already been said respecting the necessity of that situation. When we reflect, that the Belles Lettres cannot flourish except among a people who have arrived at a certain degree of ease and opulence, the surest mode of ascertaining whether they are useful or pernicious, will be to compare two nations placed on the same degree in the scale of civilization, one of which cultivates the polite arts, and the other neglects them entirely. Polite literature and the sciences mutually assist each other. It is difficult to arrive at the latter, without passing through the former: it would be madness to think of attaining the sciences, while the study of the Belles Lettres was proscribed. It is physically impossible that the human mind should expatiate in the vast field of intellectual exertion, while so absurd a barrier is opposed to our progress. The only difference between science and the polite arts is this, that the first acts more upon the understanding, and the latter have a greater influence on manners and the conduct of life.

Let us then imagine to ourselves, as I have already observed, two nations enjoying an equal portion of security and welfare; in each of these nations will exist the same degree of sensuality and luxury, and thence in each nation will arise the same defects and the same vices.

But if one of these nations was destitute of elegant learning, unsusceptible of any refined pleasure, and solely addicted to sensual enjoyments, it would soon become the victim of indolence, cowardice, and effeminacy. Such has been the fate of those nations, which, without knowledge, have obtained power. Of this the Persians, Macedonians, and Turks, are sufficient examples. A similar destiny will be experienced by those people, who, without attending to the cultivation of their minds, enjoy merely the conveniences of life. The European colonies are proofs of this assertion.

On the contrary, in another nation, equally powerful and prosperous, the culture of elegant learning will produce congenial sentiments of patriotism. Independently of the diffusion of useful knowledge, polite literature excites and cherishes moral feelings, which, by restraining sensual pleasures within proper limits, excite and encourage men of talents, by the hopes of immortal fame. This is a motive, which, on the first repose of Rome from the yoke of despotism, animated the genius of Tacitus and Pliny; and which, preserving for a time the ancient grandeur of the empire, rendered less precipitate the fall of the Roman world. This argument will obtain additional force, by considering European nations, which,

with

with forms of government nearly similar, possess different degrees of knowledge.

It remains, that I should mention those faults which have been objected to the votaries of taste; faults scarcely deserving notice, when urged as serious reproaches.

The charms of poetry, it is alledged, have been prostituted in fulsome flattery upon the most unworthy monarchs. But we certainly ought not to charge poetry with its abuse. Was the sovereign, who admired and rewarded flattery, ever destitute of sycophants? To the prince who despised or neglected literature, flatterers have not been wanting; not even to Caligula, who profanely wished to destroy the works of Virgil. Lewis XIV. has perhaps been too highly praised: but Lewis, really great, was infligated by praise itself to noble actions. In the same age, Butler and Dryden were allowed to languish in poverty, by Charles the II^d. while he supported ministers who encouraged his effeminate indolence, and courtiers who entertained his voluptuous levity. Let us view mankind as they are. Few form their own characters: those of the generality arise from circumstances. Between flattery and elegant learning there is no close connection: on the contrary, the first and most natural effect of the Belles Lettres, is to elevate the mind. But when found to be the road to preferment, adulation will alike be pursued by the indigent, the ambitious, the scholar, the courtier, the warrior. In such a situation, men of letters deserve our utmost pity, as the monuments of their genius perpetuate their dishonour. Happy the author who can safely utter truth, and who is sufficiently spirited to exercise that valuable privilege.

The most enraptured votaries of learning, who are blessed with a fruitful and ardent imagination, are unqualified, it is affirmed, for those duties of life which require reflection: their behaviour is generally singular, and their restless mind is the sport of unruly passions.

But of this remark, liable to so many exceptions, what is the inference?

It proves only, that mankind should follow the impulse and direction of nature. If they feel a strong incitement to elegant learning, why should they resist its pleasing influence? In obeying the dictates of nature, they are most likely to be useful to themselves and to society; and the fire of genius, instead of being injurious, will animate them to the pursuit of knowledge and virtue.

Far, therefore, from being condemned, the culture of elegant learning ought to be highly encouraged. The leisure which they have devoted to the Belles Lettres, will not be regretted by those who regard them merely as an amusement; they will hence learn to arrange their thoughts, to give dignity to the passions. Capable of procuring for themselves a sublime and heart-felt satisfaction, they will despise the noisy pleasures, which captivate the croud. Those who feel themselves impelled to devote their principal attention to polite learning, will not fail of an adequate reward.

If the Belles Lettres afford a necessary aid to science; if they polish the manners, mitigate or diminish the pernicious effects of prosperity; if they communicate pleasures frugal and profitable; if they brighten the gloom of solitude, and comfort the heart in the hour of affliction; if, by instilling the love of virtue they elevate the mind to patriotic sentiments; then must their votaries not be accounted useless members of society. They may

may they condemn the railings of ignorance and prejudice, and expect the esteem of every liberal mind. From an enlightened government they have a right to protection : from posterity they may promise themselves that fame which they deserve.

Institutions politiques (Continuées de la page 157.)

SECTION, II.

De la maniere de polir une nation.

IL est des esprits bizarres qui soutiennent qu'une nation vivant dans la simplicité de l'état de nature, ayant peu de besoins, sans mœurs et sans politesse, tels à-peu-près qu'étoient les Russes avant Pierre Ier., est préférable à une nation policée et maniérée comme la Françoisse, l'Angloise, &c. ; c'est soutenir, dans le fond, que la fièvre quarte vaut mieux que la fièvre. Mais comme on ne manque pas de défendre ce paradoxe par des argumens spécieux qui paroissent philosophiques, et qui ne sont que séduisants, nous saisirons cette occasion pour toucher légèrement les principaux avantages de la civilisation pour le bon gouvernement d'un état. Le lecteur pourra les comparer avec ceux qui résultent de la barbarie, et juger ensuite d'après les lumières de la saine raison.

Une nation policée est infiniment plus facile à gouverner qu'un peuple féroce. Les conspirations et les révoltes y sont moins à craindre ; les châtimens n'ont pas besoin d'y être si rigoureux, et le czar Pierre n'auroit pas été contraint, pour exterminer les Strélitz, d'employer des moyens qui font frémir l'humanité, s'il avoit trouvé des sujets plus policés ; car dès que les principes manquent aux hommes, il faut des supplices cruels pour les tenir en bride.

Dans un état policé, il y a une liaison entre les différentes branches du gouvernement qui entretient le tout dans une harmonie perpétuelle, et qui prévient toutes les révolutions soudaines et funestes. Qui dit une nation polie dit une nation chez laquelle les besoins sont fort multipliés, et ces besoins sont la source de l'industrie, qui, à son tour, devient la mère des beaux-arts, des sciences, des arts mécaniques et du commerce. La réunion de tous ces objets fait la félicité de l'état ; et un pays si heureux ne manque pas d'être fréquenté par un grand nombre d'étrangers dont la dépense concourt à l'enrichir. Le bon goût s'y introduit, l'esprit s'y cultive, les grands hommes en tout genre s'y forment, la vie y devient plus douce et plus heureuse. Le commerce fait naître des liaisons avec les autres peuples ; et enfin un état où la nation est polie joue un autre rôle dans le monde qu'un état où elle ne l'est pas. L'expérience de tous les siècles confirme ce que nous venons d'avancer ; mais il s'en faut de beaucoup que nous ayons rapporté toutes les prérogatives d'un peuple poli sur un volume ; nous renvoyons le lecteur à ce que les Montesquieu, les Voltaire, les Melon, et tant d'autres illustres auteurs de l'Europe moderne, ont dit si ingénieusement, et avec tant de vérité, sur cette matière.

La première règle de la politique est donc qu'il faut polir sa nation, c'est-à-dire, étendre les lumières de l'esprit, et former le cœur du peuple à des mœurs douces. Les législateurs anciens et les politiques modernes ont souvent

souvent agité la question : s'il est avantageux pour l'état d'instruire la plus basse et la plus nombreuse classe des citoyens, comme les paysans, les ouvriers, les simples soldats, ou s'il vaudroit mieux les laisser dans une parfaite ignorance ? Ceux qui sont du dernier avis alléguent pour raison que ces espèces d'hommes ne sont dans le monde que pour faire nombre ; qu'on ne doit les regarder que comme des machines ; que la société a besoin de leurs bras et non de leurs têtes ; que les connoissances qui leur sont données ne servent qu'à leur mettre mille vaines spéculations dans l'esprit, dont il ne leur sauroit revenir aucune utilité ; que ces spéculations les mènent à raisonner sur les affaires publiques, et enfin à troubler l'état, ou du moins à les distraire de leurs travaux nécessaires, &c. Mais on peut dire ici avec un grand poëte, *est modus in rebus, sunt certi denique fines*, &c. car d'abord il y auroit une espèce de cruauté à laisser tant d'hommes dans un abruissement stupide, dès qu'on est à même de les en retirer ; et en second lieu, par tout ce qui vient d'être dit dans le paragraphe précédent, on voit que la prospérité de l'état même dépend de la politesse générale qui regne dans une nation. Or, cette politesse ne sauroit exister si tout le peuple n'est civilisé, c'est-à-dire, s'il n'est instruit jusqu'à un certain point, s'il n'a pas l'esprit et le cœur formés. Il seroit absurde de vouloir enseigner aux paysans, ou dans les petites écoles, des matières philosophiques, des langues étrangères, des sciences abstraites ; mais tout citoyen a droit de prétendre qu'on l'instruise de ses devoirs envers l'être suprême, envers lui-même, envers la société, et qu'on lui apprenne certains arts dont il ne sauroit presque le passer dans la vie commune.

L'éducation est le principe de la politesse nationale. On entend par-là les soins qu'on prend pour cultiver l'esprit de la jeunesse, soit pour la science, soit pour les mœurs. Comme il y a différens états dans la société, il faut que l'éducation d'un enfant soit conforme à l'état où il est né et au métier pour lequel ses parens peuvent naturellement le destiner. Il seroit ridicule, et même dangereux pour l'état de permettre que tous les enfans des paysans fussent élevés comme des gentilhommes. Les uns doivent avoir pour objet d'acquérir des forces corporelles, beaucoup d'aptitude pour les travaux mécaniques, de la simplicité dans les mœurs, de la docilité dans la conduite, une résignation à pouvoir se passer des choses superflues, ainsi du reste. L'objet de l'éducation du gentilhomme, au contraire, est le courage de l'esprit et du cœur, les talens, les sciences, la politesse, l'aménité dans les manières, la connoissance et l'usage du monde, &c. C'est aux parens, ou à ceux qui tiennent leur place, à prendre sérieusement à cœur l'éducation de leurs enfans ; on peut s'en occuper dans tous les instans de la vie : un reproche, une leçon, un mot dit à propos, laisse toujours quelque impression dans un jeune esprit ; et elle peut se donner, soit dans la maison paternelle, soit dans les écoles ou classes publiques. Il appartient au souverain d'être attentif à ce qu'il n'y ait point de relâchement général dans ce devoir essentiel des pères de famille, vu que la bonne éducation fait les bons sujets.

Dans les villes, il faut des collèges ; et de plus, dans les capitales des universités, des académies des sciences et des arts, &c.

Rien ne polit mieux que les voyages : il n'est donc pas prudent de défendre aux sujets de parcourir les pays étrangers, sous prétexte que ces voyages emportent trop d'argent hors du pays ; économie mal entendue, raisonnement très-borné. Les citoyens qui voyagent, pour quelques centaines d'é-

cus qu'ils dé penseront dans les contrées étrangères; en rapporteront des connoissances, du goût et des talens qui en feront rentrer des milliers d'autres dans le cours d'une vie toujours industrieuse. Il est bon que les sujets de tous les états voyagent; mais on devroit l'ordonner à certains artistes et à certains manufacturiers.

Le luxe est une suite nécessaire de toute société bien policée. Cette somptuosité extraordinaire, que donnent les richesses et la sécurité du gouvernement, peut être regardée comme un des moyens les plus propres à civiliser le peuple, à lui donner du goût, à le rendre laborieux pour pouvoir satisfaire à ses penchans, à sa somptuosité.

Si le souverain veut polir sa nation, il est nécessaire qu'il soit poli lui-même, et qu'il introduise un air honnête, décent et même magnifique dans sa propre maison. On ne croiroit jamais combien une cour brillante contribue à polir la nation entière, si l'expérience ne le prouvoit tous les jours. Que l'on compare le peuple de Versailles au peuple de Rouen ou de Quimper, la différence est sensible; c'est que Versailles est une ville de cour, et Rouen une ville marchande.

Les spectacles, les fêtes publiques, les promenades, les jardins et les autres lieux où le peuple se rassemble sont des établissemens qui servent encore merveilleusement à polir une nation; c'est à la sage et sévère police de veiller à ce que toutes ces choses soient bien ordonnées, bien entretenues, et à prévenir les abus et les désordres qui pourroient y arriver. Il est surtout à propos d'empêcher le peuple de s'adonner à l'usage des liqueurs fortes, qui abrutit l'esprit et énerve le corps.

Pour mettre la dernière main à civiliser un peuple, il faut tâcher, par tous les moyens possibles, d'y introduire une politesse générale, punir sévèrement toutes sortes de brutalités ou de férocités. Le souverain doit obliger le peuple, même malgré soi, à prévenir les étrangers par un bon accueil, à exercer l'hospitalité envers les voyageurs, à être affable, honnête, poli envers tout le monde. Enfin il faut accoutumer sa nation à cette aimable vertu de commerce qui étoit si fort estimée chez les anciens Romains, et qu'ils désignoient par le mot si expressif, si beau, d'*urbanité*.

(A Continuer.)

Rules for Predicting Changes of the Weather, by the Barometer.

- 1st. **T**HE rising of the mercury presages, in general, fair weather, and its falling, foul weather, as rain, snow, high winds and storms.
- 2d. In very hot weather, especially if the wind is south, the falling of the mercury foretells thunder.
- 3d. In winter the rising presages frost, and in frosty weather, if it falls three or four divisions, there will follow a thaw; but if it rises in a continued frost, snow may be expected.
- 4th. When foul weather happens soon after the falling of the mercury, expect but little of it; and the same infer, if fair weather succeeds shortly after its rise.
- 5th. When the mercury continues to rise for two or three days before the foul weather is over, expect a continuance of fair weather to follow.
- 6th.

6th. In fair weather, when the mercury falls much and low, and continues so for two or three days before the rain comes, then expect much wet, and probably high winds.

7th. The mercury generally rises very fast after great storms of wind when before it was very low. Dr. Halley mentions that he once observed it to rise an inch and a half in six hours, after a long-continued storm of south-west wind.

8th. The unsettled motion of the mercury indicates uncertain or changeable weather.

The words on the plate are not strictly to be adhered to, though they will in general agree, for the height of the mercury does not so much indicate the weather as its motion up and down; to know therefore whether the mercury is actually rising or falling, observe,

1st. If the surface of the mercury is convex, (standing high in the middle) it is then rising.

2d. If the surface is concave, (standing low in the middle) it is then falling.

3d. If the surface is plain, or a little convex, it may be considered as stationary.

4th. A small shake of the tub will sometimes bring the mercury to its approaching height.

The foregoing rules are chiefly to be depended upon; but the following are not unworthy of regard.

1st. The greatest heights of the mercury are on easterly and north-easterly winds, and its lowest stations on southerly or westerly winds.

2d. A continuance of fair weather, the wind being in the north, and the mercury high or rising, is never succeeded by rain till the wind changes southerly.

3d. A continuance of rain from the south, is scarce ever succeeded by settled fair weather, before the wind changes either to the west or some point of the north.

4th. If the mercury falls when the wind is full south, it scarcely ever fails to be a sign of rain.

5th. If it is going to be cold, frosty, or foggy, it rises pretty high; but if going to be windy or tempestuous, it will then sink very low, and as soon as the first storm is over rise again apace.

The Barometer never fails to shew the true cause of the alterations of the weather, and we are thereby prepared to expect them; but it may sometimes happen, that the column of mercury will not alter its altitude agreeably to the foregoing rules, for when the atmosphere is charged with more aqueous matter than it can dissolve (the atmosphere is known to be a dissolvent medium) the surplus will form clouds, and these produce showers of rain when the mercury stands *very high*; and for the contrary reason, there may be sometimes no rain when the mercury is *very low*. Hence it follows, that we are generally satisfied by the Barometer what weather we may at all times probably expect, though sometimes the contrary may happen and a general monitor (to any wise man) is better than none at all.

Dissertation sur les déluges dont il est fait mention chez les anciens, suivie de quelques considérations physiques et mathématiques sur ces catastrophes ; par M. l'Abbé MANN.

ON peut réduire à six ou sept les déluges, soit réels, soit fabuleux, dont les anciens auteurs payens ont fait mention ; savoir, celui qui submergea l'*Atlantide* dont parle *Platon* : ceux de *Dardanus*, de *Deucalion* et d'*Ogygès* dans la Grèce : celui arrivé sous *Ofris* en Égypte : enfin, celui de *Xifuthrus*, dont *Berosé*, *Abydene*, *Eupolème*, *Nicolas de Damas* et *Alexandre Polyhistor* font mention ; mais d'après ce que ces auteurs en racontent, il est probable que c'est le même que le déluge universel, et que *Xifuthrus* n'est que *Noë* (*).

Les notices que l'on trouve dans ce qui nous reste des anciens touchant ces divers déluges, sont tellement obscures et embrouillées, que plusieurs d'entre les modernes ont révoqué en doute jusqu'à l'existence même de ces événements, et ne les ont regardés que comme autant de traditions imparfaites du déluge universel, dont on trouve des traces chez presque tous les peuples de la terre. Cependant, si on prend la peine de remonter aussi loin que l'on peut vers la source des traditions touchant quelques uns au moins de ces déluges particuliers, on ne peut guère douter qu'ils ne soient réellement arrivés, quoiqu'ensuite on en ait fort embrouillé les circonstances, soit en les confondant ensemble, et en rapportant de l'un des circonstances qui n'appartiennent qu'à d'autres ; soit en y mêlant d'autres traits qui ne peuvent regarder que le déluge universel. Voici ce qu'on trouve de plus raisonnable sur chacun de ces événements.

“ L'*Atlantide*, ou l'*isle Atlantide* a été célèbre dans l'antiquité. *Platon*, *Aristote*, *Théopompe*, *Diodore de Sicile*, *Strabon*, *Élien* et d'autres en ont parlé et dit des choses extraordinaires. Selon eux, l'*Atlantide* étoit une grande isle dans l'océan occidental, située vis-à-vis du détroit de *Gadés*. De cette isle on pouvoit aisément en gagner d'autres, qui étoient près d'un grand continent, plus vaste que l'*Afrique* et l'*Asie*. L'*isle Atlantide* étoit de la plus grande fertilité, et étoit habitée par des colonies de *Phéniciens*, enfin, elle fut engloutie sous les eaux, et longtems après, la mer étoit encore pleine de bas-fonds et de bancs à l'endroit où cette isle avoit été. On dispute à présent, tant sur l'existence, que sur le lieu où étoit cette fameuse isle. Quelques-uns veulent qu'elle n'ait jamais existé, et que tout ce que *Platon* et d'autres après lui en disent, n'est qu'une pure fable, ou peut-être qu'une allégorie : en ce sens, *M. Baer* soutient que sous le nom d'*Atlantide*, *Platon* a voulu décrire la *Judée* et le peuple hébreu. *Rudbeck*, au contraire, veut que la vraie *Atlantide* n'est autre que la *Scandinavie* : *Sanfon* et d'autres prétendent que c'est l'*Amérique*. Mais l'opinion la plus probable, est que l'*Atlantide* étoit une grande isle qui s'étendoit depuis les *Canaries*, jusqu'aux *Açores*, et que ces groupes d'isles en sont les restes qui n'ont point été engloutis sous les eaux : enfin, que cette inondation a été l'effet d'un tremblement de terre.

“ *Lycophon*, *Diodore de Sicile*, le scholiaste grec d'*Homère*, le poète

Non-

(*) Je ne parlerai pas, dans cette dissertation, du déluge cimbrique, qui n'étoit proprement qu'une inondation de la mer ; et d'ailleurs, j'en ai traité fort au long dans mon *Mémoire sur l'ancien état de la Flandre maritime* : Voyez *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, T. 1. §. V. pag. 96-113, de la première édition.

Nonnus, et autres, parlent d'un déluge arrivé du tems de *Cadmus* et de *Dardanus* : les meilleurs chronologistes le placent à l'an 1477, avant l'ère chrétienne. *Diodore de Sicile*, liv. V. en parle en ces termes : " On tient qu'un " ancien déluge arriva en Samothrace et que le Pont-Euxin autrefois fermé " comme un lac, étant pour lors tellement grossi par l'inondation de plu- " eurs fleuves, qu'il le déchargea dans l'Hellespont, couvrit toutes les cô- " tes maritimes de l'Asie et les campagnes de la Samothrace, dont les habi- " tans se retirèrent sur les montagnes : qu'après le déluge, *Saon* rassembla " ces peuples : que *Dardanus* sortit de cette île pour aller en Asie (où il " devint le premier roi de Troie,) et que *Cadmus* y vint épouser *Harmonie*, " fille d'*Atlas*." D'après ce récit de *Diodore*, plusieurs auteurs ont sup- posé, que pendant le déluge de *Dardanus*, les eaux du Pont-Euxin s'ouvri- rent pour la première fois un passage par le Bosphore de Thrace, et par le détroit des Dardanelles : M. de *Tournefort*, dans son voyage du Levant, a adopté cette opinion, et a cherché à la faire valoir, mais sans beaucoup de succès. *Nonnus*, dans le troisième livre de ses *Dionysiaques*, décrit en détail ce déluge de *Dardanus*, ainsi que ceux de *Deucalion* et d'*Ogygès*.

" Ces deux derniers sont les plus célèbres de tous ceux dont il est parlé dans l'antiquité payenne ; car il y a peu d'auteurs anciens qui n'en aient fait mention. La tradition qui les regarde, étoit très-simple dans son origine ; mais elle s'est chargée dans la suite de circonstances merveilleuses, qui l'ont tout-à-fait dénaturée, et qui ont fait confondre ces deux déluges avec celui de Noë.

" Quant au déluge de *Deucalion*, les marbres d'Arundel en fixent l'épo- que à l'an 1529, avant l'ère chrétienne, trois ans avant la sortie des Israé- lites de l'Egypte ; c'est aussi le sentiment du pere *Petau* et des plus savans chronologistes. Ce déluge inonda la Thessalie : *Aristote* dit qu'il couvrit la partie de la Grece nommée *Hellas*, laquelle comprenoit l'Étolie, l'Acar- nanie, la Thesprotie, et une partie de l'Épire. C'étoit dans ces pays que régnoit *Deucalion* : celui-ci échappa du déluge, et bâtit un temple à *Jupi- ter Phrygius*, par le secours duquel il croyoit s'en être sauvé. Ce monu- ment duroit au tems de *Pisistrate*, qui, en le réparant et le consacrant à *Ju- piter Olympien*, en fit un des beaux édifices de la Grece. Il subsistoit en- core sous ce titre au tems de l'empereur *Adrien*, qui y fit aussi beaucoup travailler. *Deucalion* établit des fêtes en l'honneur de ceux qui avoient péri dans l'inondation ; elles se célébroient encore du tems de *Sylla*, au premier du mois anthistérion, et se nommoient "hytrophoria." Ces monu- mens semblent établir la certitude du déluge de *Deucalion*, et mettre cet évènement hors de doute.

Le déluge d'*Ogygès* arriva selon *Acusilaüs*, cité par *Eusebe* (*Præp. év. liv. X, c. 10.*) 1020 ans avant la première olympiade, ce qui revient à l'an 1796 avant l'ère chrétienne, 267 ans avant de déluge le *Deucalion*, et 2 ans avant la mort du patriarche *Jacob*. *Ogygès* étoit venu des pays de l'Orient ; il régna pendant 35 ans dans l'Attique et dans la Béotie, et spécialement sur les peuples nommés *Ætènes* ou *Attènes*, aux environs du lac Copais. Le déluge qui arriva de son tems dévasta l'Attique et la Béotie : cette dernière contrée étoit basse et marécageuse, et elle fut près de 200 ans à redevenir habitable, s'il en faut croire la tradition conservée par *George Syncelle*, Selon quelques auteurs, *Ogygès* périt dans ce déluge : d'autres prétendent qu'il quitta le pays à l'approche de cette inondation : il y en a aussi qui doutent de

de sa réalité; et effet, il se pourroit qu'il ne s'agit dans son histoire que d'un récit qu'*Ogygès* auroit fait du déluge universel."

L'auteur observe que les premiers auteurs qui ont parlé de ces déluges se sont servis d'un mot équivalant à *inondation* pour les désigner. Mais le merveilleux va toujours en augmentant. Dans *Platon*, l'inondation d'*Ogygès* étoit l'ouvrage d'une seule nuit: selon *Apollodore*, elle dura neuf jours et neuf nuits; *Jules-Solin* la fait durer neuf mois. Bientôt on y joignit l'idée d'universalité et de la destruction de toute la race humaine, à l'exception d'une seule famille, conservée par une protection particulière du ciel; et cette opinion prêtant infiniment à la poésie et à l'éloquence, elle a été suivie par *Ovide*, *Plutarque* et *Lucien*.

Il est pourtant probable que les auteurs profanes doivent aux livres des *Juifs* la première idée d'une inondation universelle. *Bérose* le Chaldéen est le plus ancien des écrivains connus qui ont parlé de l'universalité du déluge. Cet auteur dédia son ouvrage au troisième des rois Séleucides, successeurs d'*Alexandre-le-Grand*, 340 ans après le transport des Israélites à Babylone par *Nabuchodonosor*. Or, il est d'autant plus probable que *Bérose* ait consulté les savans de ce peuple et leurs livres écrits dans une langue autant moins différente de la sienne, que les Israélites étoient eux-mêmes Chaldéens d'origine. Il suffira de jeter les yeux sur la relation de *Bérose*, conservée par *Joséph* le Juif, et même par *Abydème* et *Alexandre Polyhistor*, cités par *Eusèbe*, pour se convaincre que le déluge dont parle le Chaldéen n'est autre chose que celui de *Noé*, quoique le nom de celui-ci soit changé en *Xisuthrus*, et que les détails soient un peu défigurés. Le lecteur en jugera par la traduction suivante.

“ A la dixième génération après le premier homme et sous le roi *Xisuthrus*, *Belus* ou *Chronos*, irrité par les crimes de la race humaine, la détruisit par un déluge universel, et il conserva seulement *Xisuthrus* et sa famille, avec une paire de chaque espèce des quadrupèdes et des oiseaux, par le moyen d'un vaisseau fermé de toutes parts, de cinq stades de longueur et de deux de largeur, dans lequel il les fit entrer, et dont ils ne sortirent qu'après que *Xisuthrus* s'étoit assuré, en lâchant divers oiseaux, que le déluge avoit cessé, et que la terre commençoit à se sécher. Il fit alors une ouverture dans le vaisseau, et il trouva qu'il s'étoit arrêté sur une montagne, et dès-lors il en sortit: puis, ayant adoré la terre, érigé un autel, et sacrifié aux dieux, il disparut. Ceux qui étoient restés dans le vaisseau, voyant que *Xisuthrus* ne revenoit plus, mirent pied à terre pour le chercher, l'appelant tout haut par son nom, mais ils ne le revirent plus; seulement il sortit une voix de l'air, qui leur ordonna d'être religieux, et qui leur apprit que la piété de *Xisuthrus* l'avoit fait transporter dans le séjour des dieux; enfin, la voix leur prescrivit de prendre la route de Babylone.”

On fait de même que les Egyptiens, les guebres Persans, les brames Indiens, les Chinois, et jusqu'aux Américains, ont conservé la tradition d'un déluge, chacun la racontant à sa manière; et quoique cette tradition soit imparfaite dans ces différentes nations, on voit bien cependant que ce n'est que celle du déluge universel, dénaturée dans quelques-unes de ses circonstances.

Mahomet suit de plus près la narration de Moïse. Il se représente les eaux souterraines comme bouillonnant et regorgeant par la force d'un embrâsement

ment (*) intérieur de la terre, et Noé sauvé par les soins particuliers du Très-Haut. Après l'inondation générale effectuée, Dieu commanda à l'univers, et dit : "Terre, engloutis les eaux; ciel, puisés celles que tu as versées." On voit à cette occasion, comme à plusieurs autres, à quel point Mahomet a eu l'art de s'attribuer les sublimes expressions de la sainte écriture.

Quoiqu'ainsi le témoignage authentique de Moïse, d'accord avec la tradition de tous les peuples, ne laisse aucun doute sur cet événement, l'esprit humain a pourtant beaucoup de peine à s'imaginer une inondation aussi immense que celle de la terre, et des plus hautes montagnes dont le globe est paré; mais M. l'abbé Mann montre que cette difficulté ne provient que d'une faute de justesse dans nos raisonnemens, lorsqu'il s'agit des choses qui sont impalpables pour nos sens. Il faut se souvenir que rien n'est grand ou petit que comparativement, et que ces Alpes, si énormes en comparaison d'un caillou, sont elles-mêmes presque imperceptibles pour un œil qui embrasseroit toute l'étendue de la terre. La plus haute montagne connue sur la terre, est celle de *Chimborazo* dans le Pérou, à laquelle les académiciens françois ont donné 3200 toises au-dessus du niveau de la mer; cette hauteur ne fait qu'environ la millièmiè partie du semidiamètre de la terre. (+)

Mettons maintenant cette même proportion à la portée de nos sens: supposons, par exemple, un globe qui eût un pied de France pour diamètre, et qui seroit couvert d'eau à une hauteur proportionnelle, on trouve par un calcul très-simple que la hauteur de l'eau n'iroit pas au-delà de la quatorzième partie d'une ligne, et que la globe ne seroit guere plus que mouillé. Or, il est aisé à comprendre qu'un corps, dans la composition duquel il entre autant d'eau que dans celle de la terre, puisse en fournir assez pour que sa surface en soit couverte à la susdite proportion, et cela d'autant plus que la terre est environnée d'une atmosphère remplie d'humidité à quinze ou seize lieues d'élévation. On sait même qu'une simple opération chymique peut changer l'air en eau; que ne pourroit pas alors une puissance infiniment supérieure à toutes les forces de la nature!

(*) Plusieurs philosophes qui ont parlé du feu austral de la terre, ne se sont pas vantés d'avoir suivi dans cette idée le législateur des Arabes.

(+) Les calculs de l'auteur sont plus précis; mais comme nous avons toujours en vue le plus grand nombre des lecteurs, nous ne cherchons que la facilité, en recommandant pour le reste la lecture du mémoire en entier.

To destroy RATS.

BROXBURN, Herts, April. 12.

THE following receipt appeared in the General Evening Post, July 17, 1784. I have tried it with the greatest success, in a very large house that was over-run with Rats; and I have no doubt of its answering the purpose.

Your's, &c. W. J.

"Take one quart of oatmeal, four drops of oil of Rhodium, one grain of musk, two nuts of nux-vomica powdered. Mix the whole together, and place it where the rats frequent. Continue to do so while they eat it, and it will soon destroy them."

"A premium of five guineas was lately given by the Dublin Society for this receipt."

To destroy BUGS.

IF those who desire a certain method of destroying Bugs, will follow the undermentioned method, it is certain to answer the desired end, as myself, and a great many others who have tried it, never knew it to fail; but, on the contrary, the beds have remained free from them for several years. H.

“ Take sixpennyworth of quicksilver, and the whites of six or eight eggs; beat them together until the quicksilver appears like a black sediment at the bottom of the basin; then rub it over all the joints and crevices of the bed with a painter's brush, it will certainly have the desired effect, with the addition of giving a varnish to the furniture, and having not the least smell.

Lettre de M. l'Allemand, à M. Déodat de Dolomieu, sur la suite de l'éruption de l'Etna. voyez p. 166.

A Messine, 30 Juin 1792.

J'É crois, Monsieur, vous faire plaisir en vous continuant le journal de l'éruption actuelle de l'Etna. Vous connoissez si bien cette montagne que vous voyez mieux que personne tout le cours des laves, et les effets qu'elles doivent produire. J'attends incessamment le dessin que le prince de Biscari fait exécuter. Vous en recevrez une copie sous le pli du ministre qui voudra bien à ma priere vous la faire parvenir.

Du 25 au 30 Mai la montagne ayant été constamment couverte de nuages très-épais, il n'a pu être fait aucune observation. On a vu seulement par les habitans des lieux circonvoisins que le torrent de lave qui avoit pris la direction du côté de la Tour du Philosophe, s'étoit avancé par la vallée des *Trefoglietti*, et s'étoit arrêté à *Cirazzo*, après avoir couvert un espace d'environ dix milles.

Le premier Juin, vers le soir, on aperçut sur la hauteur dite *del Solfizio*, à environ six milles au-dessous du cratere, une gerbe de fumée que les gens du pays appellent *fumarolo*, et à la nuit on reconnut un torrent de feu qui descendoit rapidement de cette colline, et venoit se précipiter dans le vallon de l'*Acqua nuova*.

Les 2, 3, 4 et 5, la fumée sortoit alternativement du cratere, et de la nouvelle ouverture, en plus ou moins d'abondance. Le 5 au soir, on vit un nouveau *fumarolo* beaucoup plus près du sommet. Toute la journée du 6, la partie du levant de la montagne fut couverte d'une fumée noire fort épaisse, qui fit juger qu'il s'étoit fait une nouvelle éruption. En effet, à dix heures du soir on vit descendre un autre torrent de feu au midi de la montagne un peu plus haut que celui du *Solfizio*. Il parcourut en serpentant l'espace d'une lieue, et à minuit il étoit éteints; mais le premier étoit arrivé le 7 au mont de l'*Arcimissa*, d'où il s'est divisé en deux branches, et menaçoit le vallon de *Saint-Gioachim*.

Les 8 et 9, on est allé observer ces deux différentes branches, les seules qui soient en mouvement. Comme la superficie est condensée, et que la couleur est absolument la même que celle des précédentes, on ne reconnoît le cours de celles-ci que par le bruit occasionné par le mouvement des gros morceaux de lave superficielle qui se brisent et se détachent en tous sens,

sens, entraînés par le courant fluide qui marche toujours dessous, et ce n'est qu'à environ un mille de l'ouverture qu'on trouve le feu visible, au milieu seulement, de la même manière que les glaçons charrient sur une rivière qui n'est pas encore tout-à-fait prise.

Parvenu à environ cent pas de l'ouverture, on a remarqué que la matière enflammée sortoit à gros bouillons de cette même ouverture et par plusieurs crevasses qui l'environnent, et faisoit environ huit toises de chemin en une minute, se ralentissant successivement, en sorte qu'à un mile elle ne faisoit plus qu'une toise. On suppose avec fondement que la lave dans son cours a dû combler des inégalités bien profondes et bien variées, puisqu'en côtoyant le torrent, ou pouvoit dans quelques endroits y marcher jusqu'à trois et quatre toises, et dans d'autres la chaleur y étoit si vive qu'il falloit s'en écarter.

Les trois torrens de laves qui descendoient de l'*Arcimissa* ont eu pendant plusieurs jours un cours fort irrégulier. Celui du midi, après avoir délogé les troupeaux et les bergers, brûlé des bois et des vignes, et desséché quelques champs, s'est précipité dans une vallée profonde qui sert de lit aux torrens, jusqu'au pied du mont Arione, où il s'est arrêté naturellement. Sa largeur est d'environ dix toises, et sa hauteur de six ou sept. Le bras du milieu est le plus foible, et s'est arrêté à la première vigne qu'il a rencontrée. Le troisième qui descendoit par la *Scala de San Giacomo*, de l'autre côté du mont Arione, et qui menaçoit le territoire de *Tre Castagne*, s'est porté plus au nord, dans la vallée de *Cava sicca*, et nous apprenons dans le moment qu'il a détruit *Zafarano*, qu'il a pénétré dans l'endroit appelé *Piana Grandi*, et s'approche de la mer directement vers le *Riposto*, à deux lieues de Taormine. S'il arrive jusques-là il aura parcouru environ quinze lieues de terrain; et causé de très-grands dommages.

Vous pouvez, Monsieur, vérifier son cours sur la belle carte de M. de Stouur, dressée d'après celles de Ricupero, en tête de vos propres observations sur l'Etna dans le voyage pittoresque.

J'attends de vos nouvelles avec impatience, et je vous demande toujours la continuation de votre amitié.

Some account of the City of DUNKIRK, now besieged by the Combined Army, under the command of His R. H. the Duke of York.

DUNKIRK is a very considerable town, and has been of some note in Europe for several centuries. In the year 1655 it fell into the hands of the Spaniards, in consequence of Blake, the English Admiral, having cut off a squadron of ships carrying supplies to it.

In the war during the Protectorate of Oliver Cromwell, in which, contrary to every principle of true policy, he joined his arms to those of France, against the Spanish Monarch and early in the campaign in Flanders of 1658, siege was laid to Dunkirk. The Spanish army advanced to relieve it, when the combined armies of France and England marched out of their trenches, and fought the battle of the Dunes, or Downs, in which the Spaniards were totally defeated. The valour of the English was much remarked upon this occasion.

Dunkirk being soon after surrendered, was by agreement delivered to Cromwell. He committed the Government of that important place to Lockhart, a Scotchman, of abilities, who had married his niece, and was his Ambassador at the Court of France.

Dunkirk remained not long under the dominion of England. In the year 1662, Charles the II^d. thoughtless and extravagant, was obliged to fall upon expedients to raise money, which were particularly obnoxious to his people at the time, and have been little in favour of his character with posterity. The sale of Dunkirk to the French is a measure that has never been justified by any party, and is considered as one of the greatest mistakes, if not blemishes, of this Monarch's reign. The parsimonious maxims of the Parliament, and the liberal, or rather careless disposition of Charles, were ill suited to each other; and notwithstanding the supplies voted him, his Treasury was still very empty, and very much indebted. He had secretly received the sum of 200,000 crowns from France for the support of Portugal; but the forces sent over to that country, and the fleets maintained in order to defend it, had already cost the King not only that sum, but a great deal more. Rutarford, who now commanded in Dunkirk, had increased the charge of that garrison, to one hundred and twenty thousand pounds a year. These considerations had such influence not only on the King, but even on Clarendon, that this uncorrupt Minister was the most forward to advise accepting a sum of money in lieu of a place which he thought the King, from the narrow state of his revenue, was no longer able to retain. By the Treaty with Portugal, it was stipulated that Dunkirk should never be yielded to the Spaniards. France was therefore the only purchaser that remained. D'Estades, the French Ambassador, was invited over by a letter from the Chancellor himself, in order to conclude the bargain. Nine hundred thousand pounds were demanded—One hundred thousand were offered. The English by degrees lowered their offer, and the bargain was concluded at four hundred thousand pounds. The artillery and stores valued at one fifth of the sum. The importance of this sale was not, at that time, sufficiently known, either abroad or at home.

After this it was fortified by the celebrated Vauban, in a manner so as to render it a very strong fortress, and in such estimation did the French Monarch consider Dunkirk, that immense sums were lavished upon it.

Of such annoyance had the French privateers from Dunkirk, always been to the trade of England and Holland, that at the Treaty of Utrecht in 1713, it was expressly stipulated that the fortifications should be demolished. The French afterwards attempted to rebuild the works; but at the Peace of 1763, they were again ordered to be destroyed. By the Peace of 1763, they were permitted to repair them at pleasure; and they were not so wholly demolished but that they could be put in a very formidable state.

The adjoining country is of a sandy soil, and consisting chiefly of downs and sand-hills, intersected by rivulets and canals. A considerable tract between Furnes and Dunkirk has been inundated by the sea for many years. Close to the town are two fortified camps, but they are by no means in a tenable state.

The distance from Furnes to Dunkirk is about twelve English miles; from Dunkirk to Bergues about half that distance. Between the two latter places are two forts, but by no means formidable.

CE QU'ON VOIT TOUS LES JOURS.

UN homme grondoit son fils sur sa prodigalité et son libertinage : celui-ci, sans s'embarraffer des bons avis qu'on lui donnoit, confidéroit des fourmis qui entroient dans un trou : le pere continuoit : N'as-tu pas honte de ta conduite ?... mais, tu ne m'écoutes pas ! à quoi penses-tu donc ?...—Le fils lui répondit : Ah ! mon pere, s'il en étoit encore entré une, il y en auroit justement cinquante.

C'est perdre son tems, que parler raison à des gens qui ont intérêt à ne pas l'entendre.

NOTICE sur le Chevalier REYNOLDS, célèbre peintre Anglois.

LE chevalier Joshua Reynolds, membre de la société royale, et de celle des antiquaires, docteur ès-droits dans les universités d'Oxford et de Dublin, et président de l'académie royale de peinture, mourut à Londres, le jeudi 23 février 1792, à l'âge de 68 ans.

Le portrait suivant de cet estimable et excellent artiste, passe généralement pour être tracé par la plume du célèbre M. BURRE.

Sa maladie fut longue ; mais il l'a supportée constamment, avec un courage mêlé de douceur, et, si on osoit le dire, d'agrément, sans aigreur ni plainte, et sans sortir de l'égalité naturelle de son caractère. Il prévit, dès le commencement de son indisposition, sa dissolution prochaine, et l'envisagea avec cette tranquillité admirable, qui ne pouvoit être que l'effet de l'intégrité, de l'innocence, de l'utilité de toute sa vie, et d'une soumission sincère à la divine providence. Dans cette situation, il n'a pas cessé de jouir de toutes les consolations que la tendresse de sa famille a pu lui procurer, et dont il étoit assuré depuis long-tems par l'attention constante et affectueuse qu'il avoit montrée à chaque membre en particulier.

“ Le chevalier méritoit, à plusieurs titres, de passer pour un des hommes les plus remarquables de son siècle.—Il fut le premier Anglois qui réussit à ajouter la gloire des arts élégans aux autres distinctions de sa patrie. Pour le goût, l'agrément, la facilité, l'invention, et sur-tout pour la richesse et l'harmonie de son coloris, il fut égal aux maîtres les plus renommés des tems les plus heureux : en portraits, il les surpassa tous ; car, dans cette partie de l'art qui exerce principalement l'artiste Anglois, il déploya une variété, il emprunta des genres les plus sublimes une force d'imagination, une dignité que ceux mêmes qui la professoient et l'exerçoient avec le plus d'éclat, ne savoient pas toujours conserver dans les représentations de la nature individuelle. Ses portraits rappellent au spectateur extasié l'invention qui caractérise le genre historique, et l'aménité qui fait le fond et l'ornement d'un joli paysage. En travaillant au portrait, il a toujours l'air de descendre d'une sphere plus élevée : ses tableaux servent de commentaire à ses leçons, pendant que ses leçons semblent fondées sur ses tableaux.

“ Il posséda la théorie aussi parfaitement que la pratique de son art : pour devenir un tel peintre, il fallut être un critique parfait, un profond philosophe.

“ En pleine jouissance d'une réputation bien établie au-dedans et au-dehors du royaume, admiré de tous ceux qui possédoient les principes de son

art, ou qui en étudioient la science, recherché par les grands, caressé par des souverains, célébré par les poètes et les littérateurs les plus célèbres, il opposa constamment à tous ces honneurs une humilité naturelle, une modestie sans exemple, une égalité de caractère à l'abri de toute surprise, au-dessus de toute provocation, et se distingua encore plus par sa candeur que par ses connoissances. L'esprit le plus pénétrant n'a jamais osé se vanter d'avoir pu découvrir, ni dans sa conduite, ni dans ses discours, le moindre degré d'orgueil ou de prétention.

“ Les talens en tout genre que lui avoit prodigué la nature, et qu'il a vu considérablement augmenter par la culture, les connoissances en tout genre, l'aménité de son caractère, la constance de son amitié, le noble désintéressement qui guidoit toutes ses actions, ses vertus sociales dans toutes les relations et dans toutes les habitudes de la vie, le rendirent le centre d'une variété, sans exemple, de sociétés littéraires ou agréables, que sa mort a d'abord dissipées. . . . Son mérite fut trop avoué, pour ne pas exciter quelque jalousie. . . . sa vertu trop éclatante, pour lui faire de ennemis. Il n'existe peut-être pas un seul de ses contemporains, dont la perte caufât un regret plus pur, plus sincère, plus universel.

A DISSERTATION on the Government, Manners and Spirit of Asia:—By Mr. Logan.

ONE form of government hath prevailed in Asia from the earliest records of history to the present time. A Despot, under the name of the Great King of Kings, possessed supreme and unlimited power. His will is the law. The legislative, judicative, and executive powers are vested in his person: He is the active principle which exists in the centre of the machine, and gives life and motion to all its parts: Power and authority are delegated from him; the viceroys and governors of provinces are of his nomination: Judges, who administer justice, are of his appointment. His minister is the slave of his caprice or his pleasures. There is no check to a power which is not only arbitrary but absolute.

The principle of despotic government is fear. The power of the father over his children in early times has still continued in the East. Accordingly education inspires terror, and suppresses every sentiment of ambition. A perpetual military power surrounding the palace; the baton, the whip, and the bowstring, the great engines of command; summary and dreadful punishments; the frequent shedding of blood; contribute to increase this fear and abasement. A saying of Rustan, minister to a monarch of Asia, gives a striking picture of arbitrary power, “ That he never left the presence of the despot, but he was ready to feel with his hand whether his head was left on his shoulders.”

To raise the ideas of their authority, and draw greater reverence from the people, the sovereigns of Asia retire from public view. Shut up in the palace, inaccessible, invisible, they assume the rank, the title, and the honors of the Divinity. Worship as well as obedience is paid to the Lord of the East. Immediate access to his person is prohibited. The coun-

courtiers prostrate themselves before him, and fall on the dust at his feet. No person is permitted to look at his face or to smile in his presence. Xenophon informs us, that Cyrus the Younger put two Persians to death, because they presumed to pull their hands out of their sleeves in his sight. From this idea of his divinity the will of the despot is held immutable, and his edicts cannot be revoked. When an Eastern monarch had passed a decree, allowing the enemies of the Jews to exterminate that people, he had no other method of abolishing that law, but by passing another decree, authorizing the Jews to massacre their enemies.

A people prepared by nature for servitude submit quietly to the yoke. Sovereign and slave compose the only distinction of ranks in the East. An hereditary race of nobles arising as a barrier between prince and people has always been unknown*. The inferior ranks, born and bred in slavery, have no idea of another condition. Public spirit, liberty, independence, the rights of mankind, are names that have never been pronounced in the regions of Asia. A profound silence in affairs of government is observed over all: The eyes and ears of the King, as his officers are called, run over the earth, and the people presume not to curse him even in their heart, "lest a bird in the air should carry the voice, and that which hath wings should tell the matter." From fear and habit, not loyalty and affection, this passive obedience flows. The distance and invisibility affected by the sovereigns of Asia procure reverence for the royal dignity, not respect to the royal person. The attention of the subjects is fixed to the throne, not to the King. Monarchs may be dethroned or murdered one after another, they are sensible of no difference. They are still governed by a power which is invisible. Without a sense of loyalty or liberty, without national spirit, or even national feeling, a people created slaves bend to every yoke, and pass from hand to hand with as little reluctance or murmuring as the cattle of the field. A revolution in government, an event which in Europe shakes a kingdom to its centre, is no more in Asia than the change of a name. An historian of Indostan strongly marks this spirit of the East. "A peasant, at the end of many months, is informed of a revolution at Delhi. He stops not his oxen, nor converts the plowshare into a sword. He whistles unconcerned along his field, and inquires not perhaps the name of the new prince." What is it to a slave how often he changes his master?

In such a government the human race appear a depressed and degraded species. The natural rights of men are never recognized, the supreme authority of the laws never established, the nod of the Monarch disposes of fortune and life, human blood flows on the pavement of the palace, and sends no cry to the heavens; the word mankind is without a meaning: The power of the prince is every thing, the rights of the people nothing.

Such is the description of the Oriental empires given by the ancient historians of Greece. And were the portrait only taken from them, we might naturally expect some exaggeration of features from a people who had imbibed to an enthusiastic degree the love of liberty and an aversion to tyrants. But the accounts transmitted to us by the historians of the East them-

* The author did not mean to deny that there were noble families in the East, but that their privileges and importance were very different from those of Europe.

themselves, and the present state of the empires in Asia, sufficiently shew that the colouring is from nature, and the picture a just representation of the original. There are compensations, however, in every condition of men. Despotic government is not so dreadful in its nature, nor so fatal in its effects, as men born in a free country are apt to imagine. The ferocity of a northern despot, if not mitigated by the contagion of monarchical manners, would make the yoke of servitude grievous and galling. But in southern climates, the same gentleness which inclines the people to obey, disposes the monarch, except when the throne is shaken, to moderation and lenity in command. His decisions, though summary, are generally impartial; as he has nothing to fear from his enemies, and nothing to hope from his friends. His own interest coincides with the happiness of his people. Established customs supply the place of written regulations: Though no code of laws guards the rights of the subjects, the great law of nature, the feelings of mankind with regard to right and wrong, check the career of despotism, and say to the Sovereign, "Hitherto shalt thou go, but no farther." Wanton acts of injustice or cruelty destroy that opinion, which, in every form of government, is the great support of authority; and the sword which is frequently dyed in innocent blood, is drawn against the great community of the world, and returns with vengeance against the hand by which it is wielded.

The same form of government appears in every department of the state. Power is communicated entire to the person with whom it is intrusted. The Vizier, the Viceroy, the Governor, the Magistrate, are vested with despotic power, and exercise an uncontrolled authority. The idea of passive obedience prevails over all the realm; the political machine, however diversified, is moved in all its parts by arbitrary sway.

Private life proceeds on the same maxims with public government; despotic power and domestic slavery always walk hand in hand. The father of a family is a despot, and a husband is the master of slaves. The Lord of the East has power of life and death over his household. If the cry of death is heard from the haram at night, or a murdered corpse is exposed in the street, no inquisition is made for human blood; the laws give no redress; no appeal to justice issues from the haram. The seraglio and the empire are alike under the dominion of fear; tyranny prevades every vein of the state; and slavery becomes blended with human nature. This universal prevalence has rendered despotism so familiar to the subjects, that they even cannot conceive the idea of another form of government.

A monarch without glory, the great without ambition, a people without spirit, compose the empires of the East. The manly exertions being checked, and the objects of distinctions withdrawn, pomp, pleasure, luxury, effeminacy, become the universal pursuit. The influence of the climate favours the indulgence of these desires; and a sense of their precarious situation urges to enjoy the present moment. Hence voluptuousness is the passion of Asia. The garden and the haram become the favourite scenes; and form their idea of a future paradise. Honor consists in what men are most solicitous to secure. Without the chastity of his wives, the Asiatic cannot live; accordingly the point of honor has always been placed here. Hence the seraglio and the haram, the separate apartments to shut up the fair from public intercourse, and the cruel invention of eu-

suchs to guard the honor of women. Such has always been the state of the East. Life-rises no higher than animal enjoyment, and sensual pleasure is looked upon as supreme felicity. One Emperor of Asia proposing a reward to him who would invent a new pleasure, another sending an embassy to Europe to procure incentives to voluptuousness, are no more out of the line of character than it would be for a Monarch of Europe to equip a fleet on a voyage of commerce and discovery.

Événemens remarquables du tems présent.

AFFAIRES DE POLOGNE.

(CONTINUE DE LA PAGE 143.)

LECTURE faite du projet présenté par le roi, chacun eut la liberté de dire son sentiment: il fut prononcé plusieurs discours, soit pour en faire l'éloge, soit pour le désapprouver, soit pour en demander un examen long et réfléchi: l'ardeur se mêla naturellement bientôt à cette discussion: il y eut des cris et un commencement de tumulte. Tous les représentans des provinces de Volhynie et de Podolie se déclarerent contre la nouvelle forme de gouvernement qu'on leur offroit. M. Suchorzowski, nonce de Kalisch, qui tout récemment s'étoit distingué d'une manière si brillante en faveur de l'admission de la bourgeoisie aux droits de la noblesse, et qu'on peut regarder comme l'un des principaux auteurs de cet acheminement à la révolution, s'opposa aujourd'hui avec non moins de zèle au complément de cette régénération de la patrie: le patriotisme, qui l'anime, fut allarmé sur-tout de l'hérédité de la couronne: il s'avança et se jeta à genoux sur les marches du trône, en suppliant, en conjurant le roi, de renoncer à ses vœux pour la succession héréditaire à la royauté, puisqu'elle seroit le tombeau de la liberté polonoise. Plusieurs autres nonces, qui étoient dans les mêmes sentimens, alléguerent les instructions de leurs provinces, qui leur défendoient expressément de consentir jamais à l'hérédité du trône. On leur répondit de tous côtés, " qu'il ne s'agissoit pas aujourd'hui d'une législation en forme, mais d'une révolution d'état, qui n'admertoit point des formalités d'ailleurs impraticables dans la situation présente des choses, et pour le succès de laquelle, si l'on s'y opposoit, la force suppléeroit au manque de volonté des réfractaires". On insista, qu'au moins le projet fût pris *ad deliberandum*, comme tout autre loi nouvelle; mais la très-grande pluralité s'y refusa: *il faut* (crierent-ils) *passer outre aujourd'hui: nous ne désespérerons point d'ici que la chose n'ait son accomplissement: l'opposition repartit: Et nous ne désespérerons point qu'on n'y ait renoncé*. Cependant la majorité pria le roi de vouloir bien se lier avec elle pour l'acceptation et le maintien de la nouvelle constitution par un serment solennel: le roi appella à lui l'évêque de Cracovie, et prêta le serment entre ses mains. On cria, " que tous ceux qui désirent le bien de la patrie, se réunissent au roi, l'assistent et le soutiennent!" On environna le trône de toutes parts: le roi, pour se montrer à l'assemblée, ne put rester assis: il monta sur le siege même et jura debout. La très-grande pluralité des membres de la diete leva la main après lui, suivit son exemple, et jura de même. *Quiconque aime la patrie, s'écria S. M. me suiwe à l'église; et en*

remerciant le ciel, réitérons ce serment aux pieds de l'autel ! Tous les évêques, tous les sénateurs féculiers, avec le plus grand nombre des nonces, accompagnèrent le roi à l'église ; et là encore une fois l'on s'engagea solennellement envers l'être-suprême et la patrie de maintenir une constitution, qui, en combinant la liberté avec la subordination, et en assujettissant le premier des citoyens comme le dernier à l'obéissance aux loix, leur permet à tous d'être heureux et de contribuer, avec les droits de citoyen actif, à la prospérité du pays, qui les a vus naître ou les nourrit. Il étoit alors environ sept heures du soir. Le *Te Deum* fut chanté, et en même-tems l'heureuse révolution, effectuée sans qu'il en ait coûté la moindre violence, fut annoncée au peuple par une décharge de cent pieces de canon. Il n'y eut que 30 à 40 nonces, qui refuserent de le prêter et ne suivirent point le roi à la Cathédrale : ils restèrent dans leur salle, où S. M. revint avec le même cortège après la célébration du *Te Deum* : elle y rendit encore publiquement grâces au ciel du bonheur, qu'il venoit d'accorder à la Pologne, en lui faisant reprendre place parmi les nations indépendances : ensuite elle prorogea séance jusqu'au sur-lendemain, 5 mai, après avoir chargé les maréchaux de faire prêter à tous les dicasteres et départemens le serment de la nouvelle constitution. Il l'avoit déjà été en conséquence par la commission de guerre, par les régimens des gardes et par la garnison de Varsovie. En attendant, et pendant que ceci se passoit dans la salle de la diete ou à la cathédrale, les corporations, jurandes et maîtrises s'étoient rassemblées : précédées de leurs drapeaux, et aux cris de joie de tous, ainsi que de la multitude rassemblée, elles traversèrent les principales rues, pour aller porter leurs félicitations et leurs remerciemens au roi, au représentant ministériel de son successeur dans le palais de Saxe, aux deux maréchaux de la confédération et de la diete, au comte Ignace Potocki, grand maréchal de Lithuanie, et au comte Stanislas Potocki, général de l'artillerie de la couronne : comme les quatre seigneurs, que nous venons de nommer, ont eu la principale part à la révolution, les corps de métiers et le peuple firent retentir de grands cris de vivat devant leurs palais : Les nonces opposans, de leur côté, dont l'on dit que quelques uns furent affectés au point de se trouver mal, voyans que toute résistance seroit inutile, et que pour le moment ils ne pouvoient rien entreprendre, résolurent de protester par la publication d'un manifeste ; après quoi ils se retirèrent sans bruit chez eux : on ne leur a pas fait le moindre mal ; on n'a pas pensé à leur faire insulte : considérant la liberté des opinions comme un des droits les plus inviolables des députés de la nation, l'on n'a pas imité le scandaleux exemple de la multitude fougueuse dans une autre capitale ; et à cet égard encore l'on a été supérieur à une nation, qu'on a coutume de tenir pour infiniment plus civilisée que la Polonoise.—À 11 heures du soir, la tranquillité dans les rues étoit déjà telle, qu'on ne se seroit pas douté que ce jour là eût été l'époque d'un nouvel ordre de choses : au milieu même des mouvemens de la journée, aucune patrouille, aucun placement de gardes, aucune mesure quelconque extraordinairement prise par la police, ne contribua à maintenir le bon ordre et la sûreté. Tout le monde étoit dans la joie ; mais cette joie étoit l'expression d'un patriotisme calme et paisible, et non pas l'emportement d'un parti vainqueur, qui, au milieu de son triomphe, respire la vengeance et prend un plaisir barbare à faire sentir sa supériorité à ceux qui ne pensent point comme lui. Aucun excès donc n'a souillé une si belle époque ; et jamais révolution ne porta plus le caractère d'un assentiment libre de la nation que celle qui s'étoit opérée en Pologne.

Cette nouvelle forme de gouvernement, acceptée le 3 Mai, fut ratifiée et confirmée par la voix unanime de la diète le 5 suivant, et sans qu'on y fit, dans ce moment, la moindre opposition. En conséquence le roi fit part aux cours étrangères de cet événement important, et celle de Prusse, qui fut la première à s'expliquer, assura "qu'elle voyoit avec plaisir un changement qui devoit opérer le bonheur des Polonois; que la Pologne trouveroit toujours dans le roi de Prusse l'allié le plus sincere; et que le choix qu'on avoit fait de l'électeur de Saxe pour le trône de Pologne lui étoit aussi particulièrement agréable". L'électeur de Saxe lui-même déclara "très-sensible aux sentimens que le roi et la république de Pologne avoient manifesté à son égard; mais qu'il ne pouvoit accepter pour sa maison la succession qui lui étoit décernée; avant que d'avoir consulté les états de son électorat, et s'être assuré des dispositions des puissances voisines".

La cour de Vienne ne parut avoir aucune objection à faire au nouvel état des choses en Pologne; et la plupart des autres puissances de l'Europe ne répondirent que par des félicitations à la notification qui leur en avoit été faite. Il n'y eut que la Russie qui ne s'expliqua point, et ce silence encouragea les mécontents jusqu'à publier à Lublin un manifesté contre la nouvelle constitution et contre l'hérédité du trône. Le prince *Czartoriski* qui avoit signé ce manifesté, se vit bientôt secondé par le général *Potocki* qui, puissant lui-même par ses richesses, avoit encore un parti très-fort dans les provinces. La joie du parti dominant à la diète, et son ardeur pour consolider son ouvrage, lui fit fermer les yeux sur les suites que pouvoit avoir cette opposition; mais une imprudence encore plus grande; c'est de n'avoir formé aucune liaison politique pour opposer à une puissance voisine dont on n'avoit que trop de raisons de craindre le ressentiment. L'Angleterre et la Hollande avoient pourtant offert leur alliance, et la Porte souhaitoit d'attacher son sort à celui de la Pologne par une liaison des plus étroites. Il est vrai que les puissances maritimes demandoient pour base au traité la cession du port de Danzig en faveur de la Prusse, et que le divan exigeoit une rupture ouverte avec la Russie; mais comme on ne peut en politique s'attendre à des services gratuits, et qu'il est raisonnable de faire quelques sacrifices pour conserver son existence, il auroit sans doute mieux valu de se conformer à l'une ou à l'autre de ces demandes, que d'affronter seul et sans appui un orage qu'on devoit regarder comme inévitable. En effet, on a vu que la Russie n'avoit pas plutôt terminé la guerre avec les Turcs, qu'elle s'est disposée à tourner ses armes contre la Pologne; et si le manifesté de l'impératrice étoit fait pour allarmer les auteurs de la nouvelle constitution, du moins il ne devoit pas les surprendre.

(A Continuer.)

CONTRE L'ATHEISME.

QU'ENTENDS-je ? quelle voix soudainé
Frappe mes sens et mes esprits ?..
Est-ce un monstre, un énergame
Qui s'offre à mes regards surpris ;
Sa bouche écumante de rage,
Ne respire que la fureur ;
Le crime est peint sur son visage,
Et tout l'enfer est dans son cœur.

Loin que dans le sein de la terre
 Il cache son front odieux,
 Il ose affronter le tonnerre
 Et s'élançer au haut des cieux.
 Rien n'est égal à son audace,
 Sans cesse il redouble d'efforts :
 Son ame est fourde à la menace,
 Et ne connoit point le remord.

Son esprit, fécond en système,
 Dans ses sacrilèges travaux
 Veille toujours, & la nuit même,
 Ne goûte jamais de repos.
 Il relève sa tête altière,
 Et voudroit, dans ses noirs élans,
 Gouverner la nature entière
 Et commander aux élémens.

Le vice est son unique guide,
 Il s'annonce par le fracas :
 La vertu, tremblante et timide,
 S'alarme et fuit devant ses pas.
 Répandant, avec arrogance,
 L'erreur, qu'il professe toujours
 L'orgueil lui tient lieu d'éloquence
 Et préside à tous ses discours.

Tout sentiment de conscience
 Se perd et s'éteint à sa voix :
 Il autorise la licence
 Et renverse toutes les lois.
 Aux accens de sa bouche impure
 Bientôt tout sera confondu :
 Le manque de foi, le parjure
 Auront le sceau de la vertu.

Tout ne fera plus que chimere,
 Plus de justice et plus de droits :
 Chaque mortel, à sa maniere,
 Aura des vertus à son choix.
 Ne consultant que ses caprices
 Les loix lui parleront en vain :
 Ses penchans n'auront plus de vices,
 Et ses passions plus de frein.

Oui tel est l'exès déplorable
 Où tu prétendrais nous plonger,
 Etre vil, athée exécration,
 Mais le ciel saura se venger.
 Va, c'est en vain que tu blasphèmes
 Ce Dieu, dont on chérit la loi,

Tes abominables systêmes
Bientôt périront avec toi.

Que dis-je? ce Dieu, ce bon pere,
Quand je voudrois t'anéantir,
Me crie encore: *Il est ton frere,*
Et m'ordonne de te chérir.
Vis, et que la seule indigence
Puisse t'accabler désormais;
Qui méconnoit la providence
Est indigne de ses bienfaits.

Mais quoi! tout ce qui t'environne,
Ce spectacle majestueux,
Dis-moi, n'a-t-il rien qui t'étonne?
Du hasard sont ce-la les jeux?
Voyant ce globe de lumiere,
Ce ciel, ce tout qui parle au cœur,
Baïsse le front dans la poussiere
Et révere un Dieu créateur.

La preuve en est indubitable,
Bornons nous donc à l'adorer;
Son essence est impénétrable,
Pourquoi vouloit la pénétrer?
L'esprit même le plus sublime,
S'il va trop loin, doit trébucher:
L'impénétrable est un abîme
Dont il faut craindre d'approcher.

Admirons en tout la nature,
Mais n'épions point son secret.
L'homme, dans sa propre structure,
Reconnoit la main qui l'a fait.
Qu'est-il besoin d'autre assurance;
Plus d'Epicure et de hasards:
Dieu, pour prouver son existence,
Nous offre à nos propres regards.

Fuyons tout raisonneur impie
Qui flotte d'erreur en erreur,
Et, du nom de philosophie,
Couvre le venin de son cœur.
Etre éternel, moteur suprême,
En vain on t'outrage en tout lieu:
L'homme qui se connoît lui même
Ne peut méconnoître son Dieu.

C H R O N I C L E .

Trial of GENERAL CUSTINE.

The following is the Indictment, or Act of Accusation preferred against GENERAL CUSTINE, before the Revolutionary Tribunal.

“CUSTINE refused to seize the defiles of Porentrui, as he had been ordered by Luckner. Being master of Spire, Mentz, and Frankfort, he denounced Kellerman as a Traitor, or as an ignorant man, and accused him of having prevented him from carrying his conquest farther, by not sending him succours; having learned that the opinion of the inhabitants of Frankfort was not in favour of the Revolution, being certain that that city, left to its own strength, and even with any garrison, however numerous, could not stand a siege, Custine left, however, in that city a garrison, of 3000 men, under the command of a foreigner, who delivered them up to the enemy, only 500 of whom escaped the sword of the Prussians;— knowing also that the city of Mentz must soon or late become the prey of the Confederate Powers, Custine accumulated in that place an immense quantity of artillery, of which he stripped Stransbourg, in spite of all the remonstrances made to him; and he announced to the Convention and the Executive Power, that Mentz was impregnable, and would be the grave both of the Prussians and Austrians. Custine, under the pretence of want of discipline, discharged last February his light-horse, which he was so much in want of, while the said light-horse had done no other wrong but to demand of the despotic General the same pay which they had before they marched to the frontiers, instead of that of 20 sols a day, to which he arbitrarily reduced them of his own accord. Custine, without form, and merely under the pretence of want of discipline, caused several National Officers and Guards, especially three or four in the vineyards of Spire, to be shot there for eating grapes; and, after their execution, the Despot exclaimed, ‘this is the way to establish discipline!’”

“Apprehensive lest Mentz should not fall soon enough into the power of the enemy, Custine, after his retreat, left that city destitute of provisions and ammunition, so far as to force the garrison to eat rats, mice, and leather. Custine, though he knew that Mentz, being left destitute, could not hold out, wrote to the Convention that there was nothing to be feared: that the army of the Mozelle would not hasten to its relief before the 12th of August, on the one hand inspiring confidence respecting the fate of Mentz, and on the other keeping in a state of entire inactivity the army of the Mozelle. At the same time the perfidious General could not be ignorant of the distressed state of Mentz, since at the beginning of the blockade Dumourier had a conference with an agent of Custine, in the presence of the Prussian General, in which the agent of Custine slipped a note, signed Custine, into General d’Oyre’s hand; in this note General d’Oyre was requested to enter into negotiations respecting the surrender of Mentz, which is proved by the evidence of Rewbly, Dazzincourt, Klebert, Dieudeville, and Beaupre, who assisted at that conference. Custine obstinately refused keeping possession, on his retreat from Mentz, of
the

Procès du GÉNÉRAL CUSTINE.

Acte d'Accusation intenté contre le GÉNÉRAL CUSTINE, devant le Tribunal Révolutionnaire.

“CUSTINE a refusé de saisir les défilés de Porentrui, comme il lui avait été ordonné par Lukner. Maître de Mayence, et de Frankfort, il a dénoncé Kellerman comme traître, ou comme un ignorant, et l'a accusé de l'avoir empêché de pousser plus loin ses conquêtes en ne lui envoyant pas de secours: ayant appris que l'opinion des habitans de Frankfort n'était pas en faveur de la Révolution, étant certain que cette ville, laissée à ses propres forces, et même avec une garnison quelque noméreuse qu'elle fut, ne pouvoit pas soutenir un siège, Custine a néanmoins laissé dans cette ville une garnison de 3000 hommes, sous le commandement d'un étranger, qui les a livrés à l'ennemie, et qu'il n'en a échapé que 800 au glaive des Prussiens—Sachant aussi que la ville de Mayence devait bientôt devenir la proie des Puissances confédérées, Custine a accumulé dans cette place une immense quantité d'artillerie, dont il a dépouillé Strasbourg, malgré toutes les remontrances qui lui ont été faites; et il annoncé à la Convention et au Pouvoir Exécutif, que Mayence était imprenable, et serait le tombeau des Prussiens et Autrichiens. Sous prétexte de manque de discipline, il a congédié en Février dernier sa Cavalerie légère dont il avait tant besoin, tandis que la dite Cavalerie légère n'avait fait d'autre mal que de demander à ce général despotique, la même paie qu'elle avait avant de marcher sur les frontières, au lieu de celle de 20 sous par jour, à laquelle il l'avait arbitrairement réduit de son chef. Sans forme, et simplement sous prétexte de manque de discipline, Custine a fait fusiller plusieurs Officiers et Gardes Nationaux, spécialement trois ou quatre dans les Vignobles de Spires, pour y avoir mangé des grapes; et après leur exécution, le despote s'est écrié; “ c'est le moyen d'établir la discipline!”

Appréhendant que Mayence ne tombât pas assez tôt au pouvoir de l'ennemi, Custine, après sa retraite, a laissé cette ville destituée de provisions et de munitions, de manière à forcer la garnison à manger des rats, des souris et du cuir. Quoiqu'il fût que Mayence, destituée comme il l'avait laissée, ne pouvait tenir, Custine a écrit à la Convention, qu'il n'y avait rien à craindre; que l'armée de la Moselle ne se hâterait pas d'aller la secourir avant le 12 d'Août; d'une côté inspirant de la confiance touchant le sort de Mayence, et de l'autre tenant dans une entière inactivité l'armée de la Moselle. Cependant, ce perfide général ne pouvait pas ignorer la détresse de Mayence, puisqu'au commencement du blocus Dumourier a eu une conférence avec un agent de Custine, en présence du Général Prussien, dans laquelle l'argent glissa une billet signé Custine, dans la main du Général D'Oyre. Par ce billet le Général D'Oyre était prié d'entrer en négociation touchant la reddition de Mayence, ce qui est prouvé par le témoignage de Rewbly, Dazzincourt, Klebert, Dieudeville et Beaupré, qui ont assisté à cette conférence. Custine a obstinément refusé dans sa retraite de Mayence de garder la possession du poste important de Guernesin, poste d'autant

the important post of Guernetin, a post the more important, as, by preserving it, the enemy would have been prevented from penetrating into the French territory by the frontier of Landau.

“ On the 15th of May last, Cuffine announced to the army of the Rhine and Mozelle, that he had just been appointed Commander in Chief of the Army of the North and the Ardennes, and that he would set out the same night; mean while he formed that same day, a plan of general attack; he ordered Chamberniac to pass the Rhine with 2000 men, and to attack on the opposite bank, the enemy, to the number of 10,000; he wrote to Houchard to march with the whole army of the Mozelle, to seize the strong Castle Curcourberg: these two plans were to have been executed on the 17th of May; but Chamberniac fortunately refused to march by the orders of a man who was no longer his General; and had he not refused, the Republic would doubtless have received a check.

“ In the letter addressed to Houchard, Cuffine expresses himself thus: “ After the expedition, you will retreat, my dear Houchard, to your present position, carrying with you as many Prussians as you can: they are the Prussians we ought not to kill; as to the Austrians and Hessians I leave them to your mercy—make mince meat of them.”

“ On the same day (17th), he marched 30,000 men to attack 6000 before the lines of the River Lauter; but the orders were so badly given, that the columns arriving before the enemy without order of battle, and in confusion, were repulsed with loss, and could not rally but at a certain distance, when Cuffine appeared, and ordered the retreat to be sounded, in spite of the desire of the soldiers to march against the enemy; and, though he was no more General, he continued with that army till the 23d of May, which occasioned the defeat of the army of the North, left without Generals, and the capture of the Camp of Famars.

“ Cuffine is so little of a Republican, that, on receiving the tidings of the death of the late King, he said, ‘ This was not my advice; they should have guarded the King as an hostage.’—Cuffine having arrived at the army of the North, left it in a state of the most scandalous inactivity, which put Condé and Valencennes into the hands of the Combined Armies. He did more, and in despite of the remonstrances of Favart, he stripped Lille of 60 pieces of its artillery, which he ordered to be brought into the camp of Madelaine, in order to deliver also that city into the hands of the enemy; and to favour this criminal intention, Lamorliere, by Cuffine’s order, occupied himself, on his part, with depriving Lille of its provisions.”

This act being read, Fougier Tinville, the Public Accuser, requested that Cuffine’s name be set down on the records of the Criminal Court of Justice; and being brought to the bar, the following evidence against him was heard:

Evidence against General CUFFINE.

Lequino—“ I do not know the prisoner.”

Prisoner—“ This evidence can tell you in what state the army of the North was at the time he was there.”

Lequino—“ I left the Army the day after Dampierre’s death: it was then in the camp of Famars, surrounded with redoubts; in short, in an excellent state; but it certainly wanted cavalry.”

Prisoner—“ The time will perhaps come, when I shall discover the real state of that army when I arrived there.”

Leonard

d'autant plus important, qu'en le conservant, on aurait empêché l'ennemi de pénétrer dans les territoires Français par la frontière de Landau.

Le 15 de Mai dernier Custine a annoncé à l'armée du Rhin et de la Moselle, qu'il venait d'être appointé Commandant en chef de l'armée du Nord et des Ardennes, et qu'il partirait le soir même. Cependant il avait formé le même jour un plan d'attaque générale; il a ordonné à Chamberniac de passer le Rhin avec 2000 hommes, et d'attaquer sur la rive opposée l'ennemi, au nombre de 10,000. Il a écrit à Houchard de marcher avec toute l'armée de la Moselle pour s'emparer du Château Curcourberg. Ces deux plans devaient être exécutés le 17 de Mai; mais heureusement Chamberniac a refusé de marcher sur les ordres d'un homme qui n'était plus son général; et s'il n'eut pas refusé, la république aurait indubitablement reçu un échec :

Dans la lettre adressée à Houchard, Custine s'exprime ainsi, « Après l'expédition, vous retirerez, mon cher Houchard, à votre présente position, emmenant avec vous autant de Prussiens que vous pourrez. Ce sont les Prussiens que nous ne devons pas tuer. Quant aux Autrichiens et Hessois, je vous les laisse à merci,—faites en de la viande à pâté.»

Le même jour (17) il a fait marcher 30,000 hommes pour en attaquer 6000 devant les lignes de la Rivière Lauter; mais les ordres ont été si mal donnés, que la colonne arrivant avant l'ennemi, sans ordre de bataille, et en confusion, a été repoussée avec perte, et n'a pu être ralliée qu'à une certaine distance, quand Custine parut et ordonna de sonner la retraite, malgré le désir des soldats de marcher à l'ennemi; et quoiqu'il ne fut plus général, il a demeuré avec cette armée jusqu'au 23 de Mai, ce qui a occasionné la défaite de l'armée du Nord, laissée sans généraux, et la capture du Camp de Famars,

Custine est si peu Républicain, qu'en recevant la nouvelle de la mort du défunt Roi, il a dit, « Ce n'était pas mon avis; ils auraient dû garder le Roi comme hôtege.» Custine étant arrivé à l'armée du nord, l'a laissée dans l'état de la plus scandaleuse inactivité, ce qui a mis Condé et Valenciennes entre les mains des armées combinées. Il a fait plus, et malgré les remontrances de Favart, il a dépouillé Lille de 60 pièces de son artillerie, qu'il a fait porter dans le camp de Madelaine, afin de livrir aussi cette ville entre les mains de l'ennemi; et pour favoriser cette criminelle intention, Lamortière, par les ordres de Custine, s'est occupé, de sa part, à dépouiller Lille de ses provisions.

Après la lecture de cet acte, Fougier Tinville, Accusateur public, a demandé que le nom de Custine soit inséré dans les registres de la Cour de Justice criminelle; et étant amené à la barre, les témoignages suivans ont été entendus :

Témoignages contre le General CUSTINE.

Lequino—« Je ne connais pas le prisonnier.»

Le prisonnier—« Ce témoin peut vous dire en quel état était l'armée du nord quand il y était.

Lequino—« Je laissai l'armée le lendemain de la mort de Dampiere. Elle était alors dans le camp de Famars entourée de redoutes; enfin dans un très bon état; mais elle avait certainement besoin de cavalerie.

Le Prisonnier.—Le tems viendra peut-être où je découvrirai l'état réel de cette armée lorsque j'y arrivai.

Leonard Bourdon.—“ I have no knowledge whatever of the facts which have occasioned the indictment which, I have just heard read. I shall only say, that, being last April in the Department of Jura, a Lady communicated to me a letter from her son, with the army of the Rhine, who was 20 years old. This young man related, that their brave General Custine had reviewed them before Weissenbourg, and had told them, “ My friends, it is not my fault if you are left destitute; it is the damned Convention, which does not send you what you ought to have.”

Prisoner.—“ It never came into my head to attribute to the Convention the wants of the Army, but to Bournonville; but for him, the Palatinate would not have been evacuated; but for him, Mentz would not have been left without provisions. I had reason to believe, that, after my entreaties, and the answers of the Minister at War, Mentz would have wanted for nothing to hold out a long siege.”

Louis Montaut.—“ People were so persuaded at Hagenau of the retreat of the Army, that the Ladies prepared lodgings for the Officers.

“ Meunier, coming from Germany, presented a note to me, which he assured me was Custine’s own writing, to the following purport: “ Citizen Commandant of Konigstein, you will make the most honourable capitulation, and come to join me at Landau.” A Citizen told me also, that an Agent of Custine came, during the siege of Mentz, to demand an interview with General D’Oyre, the Commandant, and that, instead of one interview, he had two; and that, in the last, a note was delivered to that Officer, on the part of Custine, inviting him to surrender Mentz to the Prussians.”

Prisoner.—“ The Prussians forged that note—I never wrote any thing of the kind.

Montaut now spoke of the letter of Custine to Houchard, in which he says, “ they are the Prussians we ought not to kill: I leave the Austrians and Hessians to your mercy, &c. &c.”

Prisoner.—“ A report had been spread, that a battalion of the Vosges had been massacred by the Prussians; I complained most bitterly of this to General Hohenlohe, who had surrounded that battallion, and made them prisoners: Hohenlohe answered, that the report was false, that the battallion was treated with the utmost lenity: these were the motives which guided all the acts of humanity which I exercised towards the Prussians.”

Montaut now proceeded to state the facts, contained in the indictment, respecting Custine’s opinion on the death of the late King, and respecting the soldiers of his army, who were shot for eating grapes.

Prisoner.—“ I could well say, that the name of Louis Capet would have rendered the war less terrible, had we kept him as an hostage.—With regard to the shooting of the soldiers, which I am charged with, the following facts compelled me to exercise that necessary act of rigour.—At Spire, the shops of the watchmakers were pillaged; the principal Churches profaned: the sacred Vases carried off: having received information of these atrocities, I ordered 3000 Grenadiers to draw up in a body, having been told that they belonged to the robbers; they were searched, and on many of them the stolen property was found, which proved the crime: authorized, by virtue of Decree, to make provisory regulations which should have the force of laws, I made the most guilty of the malefactors cast lots, and several of them were shot.

In other respects, my conduct was submitted to the convention, which

Léonard Bourdon.—Je n'ai nulle connaissance quelconque des faits qui ont occasionné l'accusation que je viens d'entendre lire : Je dirai seulement qu'étant en Avril, dans le département de Jura, une dame me communiqua une lettre de son fils âgé de 20 ans, lequel était dans l'armée du Rhin. Ce jeune homme racontait que leur brave Général Custine les avait passé en revue devant Weissenbourg, et leur avait dit, "mes amis, ce n'est pas ma faute si vous êtes laissés destitués ; c'est la maudite Convention qui ne vous envoie pas ce que vous devriez avoir."

Le prisonnier.—"Il ne m'est jamais venu en tête d'attribuer à la Convention les besoins de l'armée; mais à Bournonville; sans lui, le Palatinat eut été évacué; sans lui, Mayence n'aurait pas été laissée sans provisions, j'avais raison de croire, qu'après mes supplications, et les réponses du Ministre de guerre, Mayence n'aurait manqué de rien pour tenir un long siège."

Louis Montaut.—On était tellement persuadé à Hagenau de la retraite de l'armée, que les Dames préparaient des logemens pour les officiers.

Méunier, venant d'Allemagne me présenta un billet, qu'il m'assura être écrit de la main de Custine, à l'effet suivant : Citoyen Commandant de Königstein, vous ferez la capitulation la plus honorable, et viendrez me rejoindre à Landau. Un Citoyen me dit aussi, qu'un agent de Custine était venu durant le siège de Mayence, demander une entrevue avec le Général d'Oÿre, Commandant; qu'au lieu d'une entrevue, il en eut deux; et que dans la dernière, il fut livré une note à cet officier, de la part de Custine, l'invitant à rendre Mayence aux Prussiens.

Le Prisonnier.—Les Prussiens ont forgé cette note.—Je n'ai jamais rien écrit de cette nature.

Montaut parla alors de la lettre de Custine à Houchard, dans laquelle il dit, "Ce sont les Prussiens qu'il ne faut passer. Je laisse les Autrichiens et les Hessois à votre merci, &c. &c."

Le Prisonnier.—Le bruit s'était répandu, qu'un bataillon des Vosges avait été massacré par les Prussiens. Je m'en plaignis très amèrement au Général Hohenloe, qui avait cerné ce bataillon, et l'avait pris prisonnier. Hohenloe répondit, que ce rapport était faux; que ce bataillon était traité avec la plus grande douceur. Voilà quels furent les motifs qui dirigerent tous les actes d'humanité que j'exerçai envers les Prussiens.

Montaut établit alors les faits contenus dans l'accusation, touchant l'opinion de Custine sur la mort du défunt Roi, et touchant les soldats de son armée, qui avaient été fusillés pour avoir mangé des grapes.

Le Prisonnier.—Je pourrais bien dire, que le nom de Louis Capet aurait rendu la guerre moins terrible si nous l'eussions gardé comme hôtege.—

Quant au fusillement des soldats, dont je suis accusé, les faits suivans m'ont forcé à cet acte de rigueur nécessaire :—A Spirès, les boutiques des horlogeurs ont été pillées; les principales églises profanées; les vases sacrés enlevés. Ayant reçu avis de ces atrocités, j'ordonnai à 3000 grenadiers de se ranger en corps, m'ayant été dit que les voleurs étaient parmi eux. Ils furent fouillés, et l'on trouva sur plusieurs d'entr'eux les effets volés, ce qui prouva le crime. Autorisé par décret de faire des réglemens provisoires, qui auraient force de loix, je fis tirer au sort les plus coupables d'entre les mal-fauteurs, dont plusieurs furent fusillés. A d'autres égards, ma conduite a été soumise à la convention, qui l'a approuvée, ainsi que l'exemple sévère, mais nécessaire, que j'ai fait.

approved of it, and approved also of the severe but necessary example I made."

President Judge—"Have you sent the provisory regulations which you have just mentioned to the Convention?"

Prisoner—"I sent them to the Military Committee of the Convention.

"If I did not repair to the army of the North till the 23d May, it was because I was troubled with the cholic, which would not let me rest night or day. As to the reproach made to me, that I had prevented the division of Killemain from supporting Lelage at Arlon, it is false; I was very far from retaining Killemain, since I had given him orders to attack; if there exists a letter of mine on this subject, it is a forgery."

The Public Accuser—"You ought to have ordered Killemain under arrest at the moment when you heard of his disobedience; this measure would have saved the Republic from a fresh act of treason, which Killemain stands charged with, by surrendering to the enemy the camp of César, where he commanded."

President—"Has not the corps of troops which you commanded in the action of the 27th, invited you to lead them again to the charge?"

Prisoner—"No such proposal has been made to me."

Here another evidence was examined.

Merlin, Commissioner of the National Convention with the armies of the Rhine and the Mozelle—"I rose once in the Convention against the disobedience of Custine, in the orders he had received of General Luckner to seize the defiles of Porentrui."

Prisoner—"It did not depend upon me to seize the defiles of Porentrui; I wanted the means of being successful; I had no soldiers at that time; and, in the second place, it was impossible for me to execute on a Friday the orders which I received on a Monday. Reffort lies at the distance of 15 leagues from the défiles of Porentrui, and it was necessary for us to be organized to go thither. I made some days after, several remarks on this subject to Lukner, who answered candidly, "that he had acted thus, to screen himself from the responsibility which hovered over his head."

Merlin—"I was told at Mentz, that Deputies from Coblantz had waited on the prisoner, and invited him to come and render himself master of that city; but that he excused himself from accepting this offer, saying, he had not soldiers enough to occupy such an extensive country."

Prisoner—"This fact is true, and I was even offered two millions of florins; but notwithstanding my good will could not execute the project, because I was not supported by Kelleman."

Merlin—"I do not accuse the prisoner with having left only 3000 men at Frankfort, for if he had left 12,000 he could not have prevented the Prussians from taking that City; but I accuse him of not having immediately after its capture, removed the artillery, and put the inhabitants under contribution."

Prisoner—"I only preserved Frankfort to keep back the Prussians, and to give time to fortify Mentz; on the other hand, the forage which was in the place was carried off by my order, and there were not many cannon in it."

Merlin—"I upbraid Custine with having refused to attack Manheim; the capture of which was necessary for the plan of campaign which had been commenced."

Le Juge Président—Avez vous envoyé les réglemens provisoires que vous venez de mentionner, à la Convention ?

Le Prisonnier—Je les ai envoyé au Comité militaire de la Convention.

Si je n'ai pas joint l'armée du nord avant le 23 de Mai, c'était parce que j'étais incommodé de la Colique qui ne me laissait prendre nul repos ni jour ni nuit. Quant au reproche qu'on me fait que j'ai empêché la division de Kellerman de soutenir Lelage à Arlon, il est faux. J'étais bien éloigné de retenir Kellerman, puisque j'avais donné ordre d'attaquer. S'il existe une lettre de moi sur ce sujet, elle est fautive.

L'accusateur public—Vous auriez dû mettre Kellerman aux arrêts au moment que vous apprîtes sa désobéissance ; cette mesure aurait sauvé la République d'un nouvel acte de trahison, dont Kellerman est accusé, en rendant à l'ennemi le camp de Cesar, où il commandait.

Le Président.—Le corps de troupes que vous commandiez dans l'action du 27, ne vous a-t-il pas invité à le reconduire à la charge.

Le Prisonnier.—Il ne m'a été fait nulle pareille proposition.

Ici un autre témoin a été examiné.

Merlin, Commissaire de la Convention Nationale aux armées du Rhin et de la Moselle—Je me suis élevé une fois dans la Convention contre la désobéissance de Custine, aux ordres qu'il avait reçu de Luckner, de saisir les défilés de Porentru.

Le Prisonnier.—Il ne dépendait pas de moi de saisir les défilés de Porentru. Je manquais des moyens de réussir ; je n'avais pas de Soldats alors ; et en second lieu il était impossible d'exécuter le vendredi les ordres que j'avais reçus le Lundi. Reffort est à 15 lieues des défilés de Porentru, et il était nécessaire que nous fussions organisés pour y aller, je fis quelques jours après plusieurs remarques sur ce sujet à Luckner, qui répondit avec candeur, qu'il avait agi ainsi pour se mettre à l'abri de la responsabilité qui était suspendue sur sa tête.

Merlin—Il m'a été dit à Mayence, que les Députés de Coblentz, allèrent chez le prisonnier. et l'inviterent de venir se rendre maître de cette ville ; mais qu'il s'excusa d'accepter cette offre, disant qu'il n'avait pas assez de Soldats pour occuper un pays aussi vaste.

Le Prisonnier—Ce fait est vrai ; et il me fut même offert deux millions de florins ; mais malgré m'a bonne volonté, je ne pus exécuter ce projet, parce que je n'étais pas soutenu par Kellerman.

Merlin—Je n'accuse pas le prisonnier de n'avoir laissé que 3000 hommes à Frankfort, car s'il en eut laissé 12000, il n'aurait pas pu empêcher les Prussiens de prendre la ville ; mais je l'accuse de n'avoir pas enlevé l'artillerie immédiatement après la capture, et de n'avoir pas mis les habitans à contribution.

Le Prisonnier—Je ne préservai Frankfort que pour arrêter les Prussiens, et donner le tems de fortifier Mayence. D'autre côté le fourage qui était dans la place fut enlevé par mon ordre, et il n'y avait pas beaucoup de canons dedans.

Merlin.—Je reproche à Custine d'avoir refusé d'attaquer Manheim, dont la prise était nécessaire pour le plan de la campagne qui était commencée.

Prisoner—"It would doubtless have been of essential service to take that City, but I wanted the means to succeed in such an attack; three thousand Bavarians had arrived there in December, and had reinforced its garrison."

Merlin—"Those 3000 Bavarians could not have prevented the inhabitants of Manheim from opening their gates to the French; besides, on my reiterated requests to Custine in this respect, he made answer, that the capture of Manheim in the present circumstances, would be useless, during the time he should remain in the field; and nevertheless he neither kept in the field nor took Manheim. When Custine left Mentz, he gave orders to General Brelour to come and join him. "You will encounter with some Hussars (wrote he); you will fight, and join me with your 7000 men."—Brelour left Mentz with 400 waggons, and fell in with the enemy; thinking, as Custine reported, he would only have to act against a few platoons of Hussars, he engaged them; but finding that he would soon be surrounded by the whole army, he ordered to sound the retreat, and returned to Mentz. Brelour and I, on our retreat, saw the flour magazines at Spires and Worms in flames; those flames could be descried from a great distance, and the enemy could only judge that Custine would not come to join us."

Prisoner—"I ordered the magazines of Oppenheim, Worms, and Spires, to be set on fire, because I learned that the enemy were masters of the back of the Vosgesian Heights, and could soon seize those magazines."

The Public Accuser to Merlin—"At what epoch did the 7000 men, (among whom you was) leave Mentz?"

Merlin—"On the 30th of last March."

Accuser—"At what hour did you receive your marching orders at Mentz?"

Merlin—"At nine o'clock at night."

Accuser to Custine—"What day did you give order to that division to leave Mentz to join you?"

Prisoner—"On the 29th of March, by three Aid-de-Camps, who went thither to stay."

Merlin—"I only saw one Aid-de-Camp, of the name of Bron, who brought the order on the 30th of March, at nine o'clock in the evening."

"I shall now speak respecting the disbanding of the light horse, which is imputed to the accused, as a crime; it took place by the express order of the Representatives of the People, and the Prisoner is quite innocent of this charge; but I have to reproach him with the following serious act:—Upon my arrival at Mentz, I found the Popular Society almost disorganized: Custine had arbitrarily permitted himself to put Doctor Hoffman under arrest, one of the most ardent and most excellent Patriots in that city."

Custine—"I did not know whether that man was or was not a Patriotic Citizen; but have not you, Citizens of the Jury, seen Dumourier, disguised in the Red Cap of Liberty, made President of the Jacobins, and after all, betrayed France?"

Siege of Dunkirk.

The London Gazette of the 12th September, contains an official account of an attack made by the French army under Gen. Houchard, on the 8th of the

Le Prisonnier.—Il aurait sans doute été d'un service effectif de prendre cette ville; mais je manquais des moyens de réussir dans une pareille attaque. Il y était arrivé 3000 Bavares en Décembre, qui avaient renforcé la garnison.

Merlin.—Ces 3000 Bavares n'auraient pas pu empêcher les habitans de Manheim d'ouvrir leurs portes aux Français; outre qu'à mes demandes répétées à Custine à ce sujet, il fit réponse que la capture de Manheim dans les circonstances présentes serait inutile tant qu'il resterait en campagne; et cependant il n'a ni tenu la campagne ni pris Manheim. Quand Custine partit de Mayence, il donna ordre au Général Brelour de venir le joindre. Vous rencontrerez quelques Housars, écrivit-il; vous combattrez et me joindrez avec vos 7000 hommes". Brelour partit de Mayence avec 400 chariots, et rencontra l'ennemi. Croyant, comme Custine lui avait annoncé, qu'il n'aurait à faire qu'à quelques platons de Housars, il les chargea; mais voyant qu'il serait bientôt environné par une armée entière, il ordonna de sonner la retraite, et retourna à Mayence. Brelour et moi, dans notre retraite, vîmes les magasins de farine à Spire et à Worms en flammes. On pouvait découvrir ces flammes à une grande distance, et l'ennemi ne pouvait que penser que Custine ne viendrait pas nous joindre.

Le prisonnier.—J'ordonnai de mettre le feu aux magasins d'Oppenheim, de Worms et de Spire, parceque j'appris que l'ennemi était maître du derrière des hauteurs du Vosgien, et qu'il pouvait bientôt s'emparer de ces magasins.

L'accusateur public à Merlin.—A quelle époque les 7000 hommes, parmi lesquels vous étiez, ont ils laissé Mayence?

Merlin.—le 30 de Mars dernier.

L'Accusateur. A quelle heure avez vous reçu vos ordres de marche à Mayence?

Merlin.—A neuf heures du soir.

L'Accusateur à Custine.—Quel jour avez vous donné ordre à cette division de partir de Mayence pour vous joindre?

Le prisonnier.—Le 29 de Mars, par trois aides-de-camp, qui y allerent pour rester.

Merlin.—Je n'ai vu qu'un aide-de-camp nommé Bron, qui apporta l'ordre le 30 de Mars, à neuf heures du soir.

Je vais maintenant parler du licenciement de la cavalerie légère, que l'on impute à l'accusé comme un crime. Il fut fait par l'ordre exprès des Représentans du peuple, et le prisonnier est tout-à-fait innocent de cette imputation; mais j'ai à lui reprocher l'acte sérieux suivant:—a mon arrivée à Mayence, je trouvai la société populaire presque désorganisée. Custine s'était arbitrairement permis de mettre aux arrêts le Docteur Hoffmann, l'un des plus ardents et des plus excellens patriotes de cette ville.

Custine.—Je ne l'avais pas si cet homme était ou n'était pas un patriote. Je fais bien qu'il avait l'apparence d'un Citoyen patriotique; mais n'avez vous pas vu, Citoyens de la Jurée, Dumourier déguisé sous le bonnet rouge de la liberté, fait président des Jacobins, et après tout, il a trahi la France.

Siège de Dunkerque.

La Gazette de Londres du 12 Septembre contient un récit officiel d'une attaque faite par l'armée Française, commandée par le Général Houchard sur une

the same month, upon part of the Allied army before Dunkirk, in which the latter are computed to have lost about 1500 men, killed wounded, and missing, and 32 pieces of cannon.

But advices from London of the 14th September, mention that an engagement had happened on the 9th, in which the allied army was completely successful and had again taken possession of the same ground, which they quitted the preceeding day.

Surrender of Toulon.

By accounts sent by Capt. Nelson of his Majesty's ship *Agamemnon*, dated off Oneglia August 31, to Mr. Trevor his Majesty's Minister at the Court of Turin and received at London Sept. 13th, it appears that a treaty relative to Toulon had been brought to a conclusion, and that the Garrison, together with the fleet in the harbour consisting of 18 sail of the line and 5 frigates, had been conditionally surrendered to the English.

The following is the declaration made to *Lord Hood*, in consequence of which, it appears, his Lordship had landed 1500 men to take possession of the batteries on the 28th, and next day anchored his fleet in the outer road.

DECLARATION MADE TO ADMIRAL LORD HOOD.

The General Committee of the Sections of Toulon, having read the Proclamation of Admiral Lord Hood, Commander in Chief of His Britannic Majesty's Squadron, together with his Preliminary Declaration; and after having communicated these two papers to all the citizens of the town of Toulon, united in Sections,

Considering that France is torn by anarchy, and that it is impossible to exist longer a prey to the factions, with which the country is agitated, without its total destruction :

Considering that the Southern Departments, after having made long efforts to resist the oppression of a party of factious men, who have conspired to ruin them, find themselves drained and deprived of all resources to annihilate this coalition of the evil-disposed :

Considering, in short, that determined not to submit to the tyranny of a Convention that has sworn to ruin the Nation, the people of Toulon, and those of Marseilles, would have recourse to the generosity of a loyal people, who have manifested the desire of protecting the true Frenchmen against the anarchists who wish to ruin them.

DECLARE TO ADMIRAL HOOD,

I. That the unanimous wish of the inhabitants of Toulon is to reject a Constitution which does not promote their happiness, to adopt a Monarchic Government, such as it was originally by the Constituent Assembly of 1789; and, in consequence, they have proclaimed Louis XVII. son of Louis XVI. King, and have sworn to acknowledge him, and no longer suffer the despotism of the Tyrants which at this time govern France.

II. That the White Flag shall be hoisted the instant the English squadron anchors in the road of Toulon, and it will there meet the most friendly reception.

III. That the ships of war now in the road will be disarmed according to Admiral Hood's wishes.

IV.

une partie de l'armée alliée devant Dunkerque, le 2 du même mois; dans laquelle la dernière a perdu environ 15,00 tués, blessés et manquans, et 32 pièces de canon.

Mais des avis de Londres du 14 Septembre, font mention, qu'il y a eu le 9 une action dans laquelle les alliés ont eu un succès complet, et qu'ils se sont recomparés du terrain qu'ils avaient abandonné la veille.

Rediton de Toulon.

Il semble par des avis envoyés par le Capt. Nelson du navire du Roi l'Agamemnon, datés de la hauteur d'Onégia, le 31 Août, à Mr. Trevor, Ministre de sa Majesté à la Cour de Turin, et arrivés à Londres le 13 Septembre, qu'il avait été conclu un traité relatif à Toulon; et que la garnison, avec la flotte dans le havre, consistant en 18 vaisseaux de ligne et 5 frégates, avaient été livrés conditionnellement aux Anglais.

Voici la déclaration du Lord Hood, en conséquence de laquelle il semble, que sa Seigneurie avait débarqué le 28, 1500 hommes pour prendre possession des batteries, et que le lendemain il mouilla avec sa flotte dans le port extérieur.

DECLARATION FAITE A L'AMIRAL HOOD.

Le Comité Général des Sections de Toulon, ayant lû la proclamation de l'Amiral Lord Hood, Commandant en chef de l'Escadre de Sa Majesté Britannique, ensemble avec sa déclaration préliminaire; et après avoir communiqué ces deux papiers à tous les Citoyens de la Ville de Toulon, unis en sections.

Considérant que la France est déchirée par l'anarchie, et qu'il est impossible d'exister plus longtems en proie aux factions qui agitent le pais sans le détruire entierement.

Considérant que les départemens du Sud, après avoir fait de longs efforts pour résister à un parti d'hommes factieux, qui ont conspiré leurs ruiner, se trouvent épuisés, et privés de toutes ressources pour anéantir cette coalition de gens mal disposés.

Considérant, enfin, que déterminés de ne pas se soumettre à la tyrannie d'une convention qui a juré de ruiner la nation, le peuple de Toulon, et celui de Marseille auraient recours à un peuple loyal, qui a manifesté le désir de protéger les vrais Français contre les anarchistes qui veulent les ruiner,

DECLARE A L'AMIRAL HOOD.

I. Que le vœu unanime des habitans de Toulon est de rejeter une constitution qui n'avance pas leur bonheur, d'adopter un gouvernement Monarchique, tel qu'il l'avait été originairement par l'Assemblée constituante de 1789; et en conséquence ils ont proclamé Louis XVII, Fils de Louis XVI, Roi, et ont juré de le reconnaître, et de ne plus souffrir le Despotisme des Tyrans qui à présent gouvernent la France.

II. Que le pavillon blanc sera arboré dès l'instant que l'Escadre Anglaise ancrera dans la radé de Toulon, où elle trouvera la réception la plus amicale.

III. Que les vaisseaux de guerre qui sont maintenant dans le havre seront défarmés, selon le désir de l'Amiral Hood.

IV. That the Citadel and the Forts on the coast shall be provisionally at the disposal of the said Admiral; but for the better establishing the union which ought to exist between the two people, it is requested that the garrison shall be composed of an equal number of French and English, and that nevertheless the command shall devolve to the English.

V. The people of Toulon trust the English Nation will furnish speedily a force sufficient to assist in repelling the attacks with which they are at this moment threatened by the army of Italy, which marches towards Toulon, and by that of General Carteau, who directs his forces against Marseilles.

VI. That the people of Toulon, full of confidence in the generous offers of Admiral Hood, trust that all those who held civil and military employments shall be continued in their places, and shall not be annoyed in their respective capacities.

VII. That the subsistence and succours of every kind, of which Toulon stands so much in need, will be assured to the inhabitants by the combined fleet of the Powers coalesced.

VIII. That when peace will have been re-established in France, the ships and forts which will be put into the hands of the English shall be restored to the French Nation, in the same state they were in when the inventory was delivered.

It is according to this declaration, if approved by Admiral Hood, that the Toulonese will regard themselves with good heart and will, as belonging to the English and the other Powers coalesced, and by whose succour will be brought about that peace after which they have panted so long.

(Signed)

Baudeal, President. *Reboul*, Vice President. *Reynaud*, Secretary. *La Poype Vetricux*. *Deydier Gadel*. *Andraw*. *Vialis*. *Barthelemy*, Commissary of the Department. *Poffel*. *Fournier*. *Grival*, *Bte Devant*. *Antoine Gubert*. *Porte*. *Joffre*, Commissary of Municipality. *L. Cadieres*, Commissary of the Municipality. *G. Garbow*. *Boullemont*. *Ferrand*. *Chaussegros*, Commandant at Arms. *Burgues*. *Richaud*, President of the Municipality. *Bereraud*. *Sicard*.

Yesterday arrived the Mails from Holland and Flanders:

RIGA, July 30. This day we received the melancholy news, that at Orea, 100 Russian miles beyond Moscow, 800 houses were converted by a conflagration into a heap of ashes; and that that district in Siberia which contains the rich gold and silver mines, is totally swallowed up in the deepest abyss of the earth, and now exhibits an immense lake; which outruns sight. Every soul perished, except a few individuals.

WARSAW, Aug. 24. The Diet at Grodno resolved, in the sitting of the 16th inst. that the Russian Ambassador shall be requested, in the name of the King and the States of Poland, to be present at the conferences with M. de Buckholtz, the Prussian Minister; whenever the deliberations are directed towards objects of importance.

On the 17th inst. the States signed, at Grodno, the ratification of the treaty with Russia; and a courier was immediately dispatched, to Peterburgh, to announce that event.

IV. Que la citadelle et les forts qui sont sur la côte, seront provisoirement à la disposition du dit Amiral; mais, afin de mieux établir l'union qui doit subsister entre les deux peuples, on demande que la garnison soit composée d'un égal nombre de Français et d'Anglais; et que néanmoins le commandement appartiendra aux Anglais.

V. Le peuple de Toulon espère que la nation Anglaise fournira promptement une force suffisante pour aider à repousser les attaques dont il est à présent menacé par l'armée d'Italie, qui marche vers Toulon, et par celle du Général Carteau, qui dirige ses forces contre Marseille.

VI. Que le peuple de Toulon, plein de confiance dans les offres généreuses de l'Amiral Hood, se flatte que tous ceux qui tenaient des emplois civils et militaires seront continués dans leurs places, et ne seront point molestés dans leurs occupations respectives.

VII. Que toute la subsistance et les secours de toute espèce, dont Toulon a maintenant tant de besoin, seront assurés à ses habitans par la flotte combinée des coalisés.

VIII. Que lorsque la paix sera rétablie en France, les vaisseaux et ports qui seront livrés entre les mains des Anglais, seront rendus à la nation Française dans le même état qu'ils seront quand l'inventaire sera livré.

C'est selon cette déclaration, si elle est approuvée par l'Amiral Hood, que les Toulonnais se regarderont de bon cœur et de bonne volonté comme appartenant aux Anglais et aux autres puissances coalisées, par le secours desquels sera effectuée cette paix après laquelle ils soupiraient depuis si longtems.

(Signé)

Beaudeal, Président. Reboul, Vice-Président. Reynaud, Secrétaire. La Poype, Vertrieux, Deydier Cadet, Andranó, Viales, Barthelmy, Commissaire du Département. Poffel, Fournier, Grisal, Bte. Dewant, Antoine Gobert, Porty, Joffre, Commissaire de la Municipalité. L. Cadieré, Commissaire de la Municipalité. G. Garbow, Boulement, Ferrand, Chausségros, Commandant d'armes. Barget, Richau Président de la Municipalités. Bertrand, Sicard.

Il est arrivé hier une Malle de Hollande et de Flandres.

RIGA, 30 Juillet. Nous avons reçu aujourd'hui la triste nouvelle, qu'à Orea, 200 miles Russiens au delà de Moscou, 800 maisons ont été réduites en cendres par une incendie, et que le district dans la Sibirie qui contient les riches mines d'or et d'argent, est entièrement englouti dans les plus profondes abîmes de la terre, et présente maintenant un lac immense. Presque tout le monde qui y était a péri.

VARSOVIE, 24 Août. La Diète qui siège à Grodno a résolu, dans la Séance du 16 courant, que l'Ambassadeur Russe serait prié, au nom du Roi et des Etats de Pologne, d'être présent aux conférences avec M. de Buckholtz, Ministre Prussien; toutes les fois que les délibérations seront dirigées sur des objets d'importance.

Le 17 de ce mois les Etats ont signé à Grodno la ratification du traité avec la Russie, et il a été aussitôt dépêché un courier à Petersbourg, pour annoncer cet événement.

The debates in the sitting of the Diet of the 17th were extremely violent and stormy, and lasted till three o'clock in the morning.

The votes for the ratification amounted to	63
Those against it to	21

Absolute majority for the ratification	42
--	----

BRANDENBURGH, Aug. 27. By accounts from Poland it does not appear that every thing is quite settled there yet; fresh events are expected, and particularly that the King will return no more to Warsaw, as his Majesty has sent away all his effects, wardrobe, and valuable furniture from his castles.

It is still thought the King of Poland will lay down his crown and retire.

Prison of la Force.

The following account has been published in Paris of the prisoners in La Force:

Valaze, Vergniaud, and the well-known President of the Revolutionary Tribunal, Montagnet, lodge together. Their apartment is well furnished. The prisoners from the window have a view of the great court of the prison, which is planted with trees. They are allowed all the conveniences of life, and are permitted to amuse themselves as they please. Vergniaud is engaged in study till eleven o'clock. Montagnet, proud of his large possessions on the Banks of the Garonne, and of the importance which he enjoyed at Thoulouse, takes his station in the Court at an early hour in the morning, and enters into conversation with the prisoners, who are civil enough to suffer the egotist "to be the hero of his little tale."—Valaze rises early, but he is very reserved in his deportment,—The son of Custine is in the same prison; deeply affected with the fate which seems about to overwhelm his father, he seldom leaves his room. His wife, who is a pretty woman, visits him regularly twice a day.

Miranda, Berruyer, Champagniaux, the creature of Roland, and the Curate of St. Severin, are also in La Force. Miranda consoles himself with philosophical researches—he attaches himself to Valaze, Vergniaud, Custine, and Montagnet.—Lines of demarcation seem to be drawn between him and Berruyer.

Champagniaux seldom leaves his chamber—he does not however seem to be very much affected by his imprisonment.

The Curate of St. Severin abuses the marriage of priests, apparently on account of their publicity.

The other prisoners are men of little importance—they consist chiefly of gamesters, deserters, fraudulent bankers, and swindlers.

The gates of La Force are open precisely at seven o'clock in the morning, and shut at eight at night:

EDINBURGH, August 8.—ELECTION OF A PEER.

Yesterday the election of a Peer, to complete the number of Sixteen, to represent the Peerage of Scotland in Parliament, took place at Holyrood-house. George Home and Robert Sinclair, Esquires, two of the principal Clerks of Session, attended, to conduct the election, in consequence of

Les débats dans la Diète qui a siégé le 17, ont été extrêmement violens et tumultueux, et ont duré jusqu'à trois heures après minuit.

Les voix pour la ratification se montaient à	63
Contre	21

Majorité absolue pour la ratification	42
---------------------------------------	----

BRANDENBOURG, 27 Août. Suivant des avis reçus de Pologne, il ne paraît pas que toutes choses y soient encore tout-à-fait arrangées. On attend de nouveaux événemens, et particulièrement que le Roi ne retournera plus à Varsovie, attendu qu'il a envoyé sa garde-robe, et les effets les plus précieux de ses différens châteaux.

On croit encore que le Roi de Pologne déposera sa couronne, et se retirera.

Prison de la Force.

Le récit suivant, touchant les prisonniers qui sont dans la prison de la Force, a été publié à Paris :

Valaze, Vergniaud, et le président bien connu du Tribunal Révolutionnaire, Montagnet, logent ensemble. Leur appartement est bien meublé. De leurs fenêtres, ces prisonniers ont vue sur la grande Cour de la prison, qui est complantée d'arbres. On leur fournit toutes les commodités de la vie, et il leur est permis de s'amuser comme il leur plaît. Vergniaud s'occupe à l'étude jusqu'à onze heures. Montagnet, fier de ses grands biens situés sur les bords de la Garonne, et de l'importance dont il jouissait à Toulouse, se poste dans la cour de grand matin, et entre en conversation avec les prisonniers, qui sont assez polis pour souffrir que cet égoïste "soit le héros de son petit conte", Valaze se leve de grand matin; mais il est très réservé dans son déportement. Le fils de Custine est dans la même prison : sensiblement touché du sort qui semble sur le point d'accabler son père, il sort rarement de sa Chambre. Son épouse, qui est une belle femme, le visite régulièrement deux fois par jour.

Miranda, Berruyer et Champagniaux, créature de Roland, et le Curé de St. Severin, sont aussi dans la Prison de la Force. Miranda se console par des recherches philosophiques. Il s'attache à Valaze, Vergniaud, Custine, et Montagnet. Il semble qu'il y ait des lignes de démarcation tirées entre lui et Berruyer.

Champagniaux sort rarement de sa chambre. Il ne semble pourtant pas beaucoup affecté de son emprisonnement.

Le Curé de St. Severin blâme le mariage des prêtres, apparemment à cause de sa publicité.

Les autres prisonniers sont des gens de peu d'importance : Ce sont la plupart des Joueurs, déserteurs, banquiers frauduleux, et Contrebandiers.

Les barrières de la Force sont ouvertes à sept heures précises du matin, et fermées à huit heures du soir.

EDIMBURGH, 8 Août.—ELECTION D'UN PAIR.

Hier il fut élu à Holyroodhouse un Pair pour compléter le nombre de 16 qui représentent la Pairie d'Ecosse en Parlement. George Home et Robert Sinclair, Ecuyers, deux des principaux clercs de session, y assistèrent, pour conduire l'Élection, en conséquence d'une Commission du Lord Frederick

a Commission from Lord Frederick Campbell, Lord Clerk Register of Scotland. Dr. Alexander Carlyle and Dr. Henry Grieve, two of His Majesty's Chaplains, opened and concluded the meeting with prayer. Before calling the votes, the

Earl of Lauderdale rose. He said he should be sorry to take up much of their Lordships time, or detain them unnecessarily; but he found it incumbent on him to state a few observations to the Clerks who sat at the table respecting the line of conduct they were to follow this day. It was known to all the noble Lords present, that during the last Session of Parliament, the House of Lords had made an alteration in what had long been considered a settled point, that no Scots Peer who had been created a British Peer since the Union, could vote at the election of a Scots Peer. This notorious infringement of their privileges, however, had been sanctioned by the House of Lords: and as it was probable that the Clerks would proceed to day in conformity with that measure, he found it necessary to enter a protest against such votes being received. His Lordship further remarked, that the Clerks ought to proceed, as if no such measure had been adopted by the House of Lords; because there was no order of that House for them to go on in a different manner than formerly, and they ought not to pay attention to information they had received from papers, or from any other channel.

Earl of Morton said, he considered himself having a right to vote, and he meant to give his vote this day. He thought the clerks were bound to pay attention to the late decision of the House of Lords, although they had got no express order to do so; because the journals of that House were considered as a record, which all were understood to know.

Earl of Lauderdale opposed what had been advanced by the noble Lord, and stated, that the journals of the House of Lords would not be received as evidence in any Court of Westminster Hall.

The clerks now proceeded to take the votes, which were tendered as follows:

PEERS PRESENT.

Earls of Errol,	Earls of Aboyne,
Morton,	Roseberrie,
Moray,	Glasgow,
Home,	Viscount Arbuthnot,
Kellie,	Lords Elphinstone,
Lauderdale,	Somerville.
Dalhousie.	

SIGNED LISTS.

Dukes of Buccleugh,	Earls of Balcarras,
Gordon,	* Breadalbane,
Queensberry,	* Hyndford,
Athol,	Stair,
Roxburgh,	Deloraine,
Earls of Eglintoune,	Lords Cathcart,
Cassillis,	Torphichen,
Abercorn,	Napier,
Galloway,	Banff.
Elgin.	

PROXIES.

Campbell, Lord Clerk Register d'Ecosse. Le Docteur Alexandre Carlyle, et le Docteur Henry Grieve, deux des Chapelains du Roi, ouvrirent et fermèrent l'Assemblée par une prière. Avant de prendre les voix.

Le Comte de Lauderdale se leva, et dit, qu'il serait fâché du prendre beaucoup de tems de leurs seigneuries, ou de les détenir sans nécessité; mais qu'il trouvait de son devoir de faire quelques observations aux Clercs qui étaient assis à la table, touchant la conduite qu'ils devaient tenir ce jour là. Que tous les nobles Lords présens savaient; que durant la dernière session du Parlement, la Chambre des Lords avait fait un Changement dans ce que l'on avait longtems considéré comme un point fixe, que nul pair Ecossois, qui avait été créé pair Britannique depuis l'Union ne pourrait voter à l'élection d'un pair Ecossois. Que néanmoins l'infraction notoire de leurs privilèges avait été sanctionnée par la Chambre des Lords, et que comme il était probable que les Clercs procéderaient ce jour là conformément à cette mesure, il trouvait nécessaire de protester contre tels votes avant qu'ils fussent reçus. Sa seigneurie remarqua en outre, que les Clercs devaient procéder comme si la Chambre des Lords n'eut pas adopté une pareille mesure; parcequ'ils n'y avait point d'ordre de cette Chambre pour qu'ils procédassent d'une manière différente que précédemment, et qu'ils ne devaient pas faire attention à une information reçue par les gazettes, ou par aucune autre voie.

Le Comte de Morton dit, qu'il se considérait comme ayant droit de voter, et qu'ils se proposait de donner sa voix ce jour là. Qu'il croyait que les Clercs étaient obligés d'avoir égard à la récente décision de la Chambre des Lords, quoiqu'ils n'eussent pas eu d'ordre exprès de le faire; parceque les journaux de la Chambre étaient considérés comme des Régistres sous-entendus être connus de tout le monde.

Le Comte de Lauderdale s'opposa ce qui avait été avancé par le Noble Lord, et soutint que les journaux de la Chambre des Lords ne seraient pas reçus en témoignage dans aucune Cour de Westminster-hall.

Alors les Clercs procédèrent à prendre les voix, qui furent données comme suit :

PAIRS PRESENS.

Les Comtes d'Errol,
Morton,
Moray,
Home,
Kellie
Lauderdale.
Dalhousie,

Les Comtes d'Aboyne,
Roseberrie,
Glasgow,
Le vicomte Arbuthnot,
Les Lords Elphinstone,
Somerville,

LISTES SIGNE'ES.

Les Ducs de Baccleugh,
Gordon,
Queenberry,
Athol,
Roxburgh,
Les Comtes d'Eglintoune,
Cassillis,
Abercorn,
Galloway,
Elgin.

Les Comtes de Balcarras,
* Breadalbane,
* Hyndford,
Stair,
Deloraine,
Les Lords Cathcart,
Torphichen,
Napier,
Banff.

PRO-

PROXIES.

For the Earl of Caithness—Earl of Moray,
 For the Earl of Leven—Earl of Morton.

Those marked thus * voted for the Marquis of Tweeddale. All the others voted for Lord Somerville, who was accordingly declared duly elected.

Previous to the votes being called, the Earl of Lauderdale informed their Lordships, that he was authorized to say, that the Marquis of Tweeddale had declined standing a candidate at the present election.

PARIS, Sept. 2d. It appears that several Emigrants have returned to France, and some even have penetrated as far as Paris, under the very view of the National Convention. A Citizen of Paris has denounced to the Jacobin Club, the *ci-devant* Gilbert de Voifins, Member of the late Parliament, who had emigrated in 1789, and returned on the 15th of June last. The Abbé L'Espagnac procured his return under the title of Contractor for the Army, and furnished him with all the necessary papers to return to Paris, where he arrived on the 22d of January. Having remained there near a month, he procured a false passport for Orleans, at which place he was, at the period of the assassination of Leonard Bourdon. Leaving Orleans, he was seen within seven leagues of Moulins, in the country of the Deputies Loiscellet and Martel. He lodged with the parents of the latter. He then went to Lyons, and did not quit that city till obliged by the Decree ordering all persons away from it who were not inhabitants. Returning to Paris, he passed for a Federate, and by false witnesses, obtained a Citizen's certificate.

On the evening of the Federation, a Gendarme, at the post of St. Eustachius, recognized him in a fiacre, and caused him to be arrested, with a female, who is one of his accomplices. This woman was released through the medium of some forged documents which she produced to Basire—the emigrant was also set at liberty by the same means. These facts the citizen who has made the denunciation has offered to prove.

PHILADELPHIA, Nov. 12. The following intelligence is translated from the Hamburg Gazette of the 21st Sept. handed to the Editor of the Federal Gazette by a Merchant of Philadelphia.

Letters from the Hague dated the 17th of September inform us, that on the 13th instant, the Dutch posts at Werwyk and Hallnin were attacked by about 60,000 French troops, and that after an obstinate battle, the Dutch were defeated and driven from those places; that prince Frederick of Orange defended the post at Werwyk, and was wounded in the arm; he arrived here by way of Fluis in Flanders. The Dutch retreated towards Deynse and Rouffelaer; they had about 2,000 men killed and wounded. Gen. Beaulieu came too late, and did not defend the bridge at Werwyk as he ought to have done, having let the French pass over; by which means, the column under Prince Frederick of Orange was surrounded, and all communication was cut off between him and the hereditary Prince. They were obliged to fight their way through the enemy, which occasioned the great loss of the Dutch troops. Gen. Beaulieu has since taken post between Menin and Courtray, and the Dutch are reassembling near Ghent. General Freytag, on hearing of this defeat, retreated with the Hanoverians

PROCUREURS.

Pour le Comte de Caithness—Le Lord Moray,
 Pour le Comte de Leven—Le Comte de Morton.

Ceux qui sont marqués * ont voté pour le Marquis de Tweedale. Tous les autres ont voté pour le Lord Somerville, qui en conséquence a été déclaré ducement élu.

Avant que les voix fussent appelées le Comte de Lauderdale a informé leurs Seigneuries, qu'il était autorisé de dire, que le marquis de Tweedale avait décliné de se présenter pour Candidat à la présente élection.

PARIS, 2 *Septembre*. Il paraît que plusieurs Emigrants sont retournés en France, et que quelques-uns ont même pénétré jusqu'à Paris sous la vue de la convention Nationale. Un Citoyen de Paris, a dénoncé au Club des Jacobins le nommé Gilbert de voisins, membre du ci-devant Parlement, lequel avait émigré en 1789, et qui est retourné le 15 Juin dernier. L'abbé L'Espagnac lui procura son retour sous le titre de contracteur pour l'armée, et lui fournit tous les papiers nécessaires pour son retour à Paris, où il arriva le 22 de Janvier. Après y avoir séjourné près d'un mois, il se procura un faux passeport pour Orléans, où il était à l'époque de l'assassinat de Léonard Bourdon. Après être parti d'Orléans, il fut vu à sept lieues de Moulins, dans le pays des Députés Loiseau et Martel. Il logeait avec les parents du dernier. Il alla ensuite à Lyons, et ne quitta cette ville que quand il y fut obligé par le décret, qui ordonnait à tous ceux qui n'en étaient pas habitans, d'en sortir. Etant de retour à Paris, il passa pour un fédéré, et au moyen de faux témoins obtint un certificat de Citoyen.

La veille de la fédération, un gendarme au poste de St. Eustache le reconnut dans un fiacre et le fit arrêter, avec une femme qui est une de ses complices. Cette femme fut relâchée par le moyen de quelques faux papiers qu'elle produisit à Basire. L'émigrant fut aussi mis en liberté par de semblables moyens. Le Citoyen qui a fait la dénonciation a offert de prouver ces faits.

PHILADELPHIE, 12 *Novembre*. La nouvelle suivante est traduite de la Gazette de Hambourg, du 21 Septembre, envoyée à l'Editeur de la Gazette Fédérale par un Négociant de Philadelphie.

Des lettres de la Haie en date du 17 de Septembre nous informent, que le 13 de ce mois, les postes Hollandais à Werwyk et Hallnin furent attaqués par environ 60,000 Français; et qu'après un combat opiniâtre, les Hollandais furent défaits, et chassés de leurs postes; que le Prince Frederick d'Orange qui défendait le poste de Werwyk, a été blessé au bras. Il est arrivé ici par la Voie de Fluis en Flandres. Les Hollandais ont retiré vers Deynse et Rouffelaer; ils ont eu environ 2000 hommes tués et blessés. Le Général Beaulieu arriva trop tard, et ne défendit pas le pont de Warwyk comme il aurait dû faire, ayant laissé passer les Français; au moyen de quoi la Colonne commandée par le Prince Frederick d'Orange fut environnée, et toute communication fut coupée entre lui et le Prince héritaire. Ils furent obligés de forcer leur passage à travers l'ennemi, ce qui occasionna une perte considérable de troupes Hollandaises. Le Général Beaulieu s'est depuis posté entre Menin et Courtray, et les Hollandais se rassemblent près de Ghent. Le Général Freytag, en apprenant cette défaite,

rians. Christian, Prince of Hesse Darmstadt, and General Van Wartenleben were wounded. Lieut. Col. Tengnagel, of the grenadiers, was killed.

LONDON-EVENING POST, SEPTEMBER 3.

Reform in Parliament.

Yesterday the Members of a Society, called the London Corresponding Society, were summoned to attend a General Meeting at the Globe-Tavern, Fleet-street, to which the Lord Mayor had on Saturday, sent a letter, directing the master to discountenance the meeting, or the civil authority would be exerted to disperse it. The Committee, it seems, did not know this circumstance until yesterday morning, when they procured Lewes's large Auction room, in Oxford Road; and, notwithstanding the sudden disappointment, yet, at four in the afternoon, about eight hundred members were present;

J. Noble, Esq. was called to the chair, from which he delivered a speech, congratulating his country upon the very respectable appearance of the Friends to rational Liberty.

A Member produced an Address to his Majesty; stating the grievances, under which the bulk of the kingdom laboured, and tracing the cause of them to the unequal representation of the people, and the corrupted state of the boroughs. In terms equally strong, the Petition reprobated the war with France, as being inconsistent with the policy, the humanity, and the commercial interests of the country. It therefore prayed his Majesty to stop the effusion of human blood, and to assist in the restoration of the Constitution, upon the principles of the glorious Revolution.

Upon the second reading, the principles of the petition were unanimously approved of; and it was referred to the Select Committee, to take proper advice, and prepare it for signatures.

An anonymous threatening letter to Mr. Hardy, the Secretary, was read; and the Committee were ordered to lay the said letter before the Secretary of State. The Committee were, by the general vote, directed to call the great body of the Society together, as speedily as the exigency of affairs required; At half after six, the society was adjourned; and upwards of a hundred of the Members dined at the Globe Tavern Fleet-street.

PROVINCIAL REGISTER.

EXTRACT from CHIEF JUSTICE SMITH'S Charge to the GRAND JURY,
King's Bench Session, 4th November, 1793.

Gentlemen of the Grand Jury,

I Am to congratulate you again on the emptiness of your goals, and to urge you the more, to the vigilance expected from your trust, for the confirmation of the presumption it raises in favor of our Fellow-citizens. 'Tis rare that a Government of clemency suppresses vice!—To find but a criminal prisoner or two in the Province, can scarcely be told of any other country as populous as ours in the world!

I leave you therefore under the general charge, to present all kinds of offences

a retiré avec les Hanovriens ; Christian, Prince de Hesse Darmstadt, et le Général Van Wartenlaben ont été blessés. Le Lieutenant Col. Van Tegnagel des Grenadiers a été tué.

EXTRAIT DE LONDON EVENING POST, du 3 Sept.

Réforme dans le Parlement.

Hier les Membres d'une Société appelée la Société Correspondante de Londres, ont été sommés d'assister à une Assemblée Générale, à la *Globe Tavern*, dans *Fleet Street*, où le Lord maire avait envoyé une lettre Samedi, enjoignant au maître de cette maison de ne pas souffrir cette assemblée, qu'autrement on ferait usage de l'autorité civile pour la disperser. Il semble que le Comité a ignoré cette circonstance jusqu'à hier matin ; auquel tems, il s'est procuré la Grande Chambre d'Enca de Lewes, dans Oxford Road ; et malgré ce contretems il y avait à 4 heures après midi environ huit cents membres présens.

J. Noble, Ecuyer, a été appelé à la Chaire, d'où il a prononcé un discours par lequel il a congratulé sa patrie sur ce qu'il paraissait un nombre très respectable des amis d'une liberté raisonnable.

Une nombre a produit une adresse au Roi, exposant les griefs sous lesquels la totalité du Royaume gémit, et en attribuant la cause à l'inégale représentation du peuple, et l'état corrompu des bourghs. Cette pétition réproouve dans des termes également forts la guerre avec la France, comme étant incompatible avec la politique, l'humanité, et les intérêts commerciaux du pais. Elle prie en conséquence la Majesté d'arrêter l'effusion du sang humain, et d'aider à rétablir la constitution, sur les principes de la glorieuse révolution.

A la seconde lecture les principes de cette pétition ont été unanimement approuvés, et elle a été référée à une comité choisi, pour prendre avis, et la préparer pour être signée.

Il a été lu une lettre anonyme menaçante adressée à Mr. Hardy, Secrétaire, et il a été ordonné au Comité de mettre la dite lettre devant le Secrétaire d'Etat. Il a aussi été joint au Comité par une résolution générale, de convoquer le corps entier de la Société, aussitôt que l'exigence des affaires le requirera. A six heures et demie la Société a ajourné ; et plus de cent des membres ont diné à la *Globe Tavern*, dans *fleet street*.

REGITRE PROVINCIAL.

Extrait de la Charge du Grand Juge aux Grands Jurés, à la Session du Banc du Roi, le 4 Novembre, 1793.

Messieurs les Grands Jurés,

J'AI à vous congratuler encor sur le vuide de vos Prisons et vous engager de plus en plus à la vigilance qu'exige votre place de confiance afin de confirmer la présomption qu'elle élève en faveur de nos Concitoyens—Il est rare qu'un Gouvernement de Clémence supprime le vice ; et l'exemple de ne pas trouver un ou deux criminels dans la Province, peut à peine être cité d'aucun autre Pais peuplé dans le monde.

Je vous laisse, en conséquence, sous la charge Générale de présenter tous

fences made indictable by the laws—mindful at the same time, that the *less* your attention is called to the investigation of any atrocious instances of guilt, the stronger your obligations to expand your researches for the correction of *petty* crimes; which taking encouragement from impunity, lead to the more daring and dangerous violations of the common tranquility and safety.

This must have been one of the main objects, of the paternal admonitions in the Proclamation you have just heard, issued at the King's special command.—So far as it relates to *Incest* and *Adultery*, it may be considered as an appeal, not to a Court or Grand Jury, but to the virtue of our Legislature; these crimes being prosecutable nowhere but in Courts Ecclesiastical not yet erected *here*.—And for the necessary restraint of them, we are to look for such provisions as shall be made by the Province, to maintain its own purity, safety and honor.

There are, however, other practices of lewdness, and in particular the *keeping* and *frequenting* of bawdy-houses, which, with the enormities of *bigamy*, *perjury* and *blasphemy* are directly within the sphere of your animadversion.—As to profane *swearing* and *curfing*, and the irreverend abuse of *the day* set apart for the glory of God, in the commemoration of the creation and redemption of the world—These in the *first* instances, are consigned to the ordinary Magistrate's care; but it is your's notwithstanding, as overseers of the *Magistracy itself*, to mark the negligence of those Justices and Peace-Officers, by which any offender has been suffered to escape.

Perhaps none of the immoralities to which the virtuous anxiety of His Majesty solicits our attention, deserves it more than the profanation of the Sabbath; since it rarely consists of a mere neglect to celebrate the Power, Wisdom and Grace of the Almighty, but takes advantage of the *general* cessation from common labour, for greater activity in the promotion and progress of Vice.—There is therefore a statute (for which we are indebted to the piety of our Catholic Ancestors) which exposes to forfeiture all goods offered on Sunday for sale, the four Sundays in harvest excepted.—And if your zeal animates you, as it should, to due enquiries into the laws that concern this subject, His Majesty's Counsel, Mr. Attorney and Mr. Solicitor General, will open divers statutes to your perusal, shewing you that all assembling for sports, inconsistent with the solemnities of that day are fineable, as well as every kind of servile work of man or his beasts, and even the practice of journeying and travelling, if not justified by the calls of necessity or charity.

I say nothing on the morality of the Sabbath, as a preparative to that world which is to succeed this; the inculcation of it to that end, being the province, not so directly of the Bench as the Pulpit.—It must be suggested nevertheless, to the honor of the Pastor or Curé of the parish of Batiscan, that he utters to me complaints of the impiety of *open shops* on that day;—and I have heard by other channels, of its being too often devoted to fowling and sporting and other recreations, which I trust your piety and patriotism will find means to reveal and correct.—I have said your *patriotism*, for if there is any man unconscious of the intimate connection, between the observance of the commandments of God and the prosperity of his country, let him turn his eyes for his conviction to *France*, where a profligacy of principle, under the

générés d'offenses sujets à être poursuivis par les Loix—Vous ressouvenant, en même tems, que moins votre attention exige l'investigation d'aucunes instances atroces de crime, plus vous êtes obligés d'étendre vos recherches pour corriger les petits crimes; lesquels s'encourageant par l'impunité, conduisent aux infractions les plus audacieuses et les plus dangereuses de la tranquillité et de la sureté commune.

Ceci doit avoir été un des principaux objets des exhortations paternelles de la Proclamation que vous venez d'entendre lire, émanée en vertu de l'ordre spécial du Roi. Autant qu'elle concerne l'Inceste et l'Adultere, elle peut être considérée comme un appel non pas à une Cour de Grands Jurés, mais à la vertu de notre Législature, ces crimes ne pouvant être poursuivis ailleurs que dans des Cours Ecclesiastiques qui ne sont pas encor instituées ici—; Et afin d'y mettre l'obstacle nécessaire, nous devons attendre tels réglemens qui seront faits par la Province, pour maintenir sa propre innocence, sûreté et honneur.

Il y a cependant d'autres pratiques de débauche, celle principalement de tenir et fréquenter les Bordels, qui avec les énormités de la Bigamie, du Parjure et du Blasphême, sont directement dans la sphere de vos observations, quant à l'imprécation et le Jurement profanes, ainsi qu'à l'abus du manque de respect au jour dévoué pour la Gloire de Dieu, en commémoration de la Création et de la Rédemption de l'univers, ces contraventions sont en premier lieu, consignées au soin du Magistrat, mais c'est à vous, comme surveillans de la Magistrature même de faire voir la négligence de ces Juges et Officiers de Paix qui a pû laisser échapper le coupable.

Peut-être qu'aucune des contraventions, auxquelles l'inquiétude vertueuse de Sa Majesté sollicite notre attention, ne la mérite plus que la profanation du Dimanche; puisqu'elle ne consiste pas seulement en une simple négligence de célébrer le pouvoir, la sagesse et la Grace du Tout puissant, mais prend l'avantage d'une cessation générale du travail ordinaire, pour une plus grande activité à étendre le progrès du Vice—Il y a en conséquence une loi que nous devons à la piété de nos ancêtres Catholiques, qui assujétit à confiscation tous effets offerts en vente le Dimanche, excepté les quatre Dimanches des Récoltes—Et si votre zele vous porte, comme il devrait le faire à des recherches convenables, les Conseils de Sa Majesté Mr. le Procureur et Mr. le solliciteur Général ouvriront différens status à votre lecture—Et vous montreront que toutes assemblées de divertissemens incompatibles avec les solemnités de ce jour là, sont dans le cas d'encourir des amendes; ainsi que toute espece d'ouvrage servile d'homme ou de ses animaux, et même la pratique de voyager, si on ne peut la justifier par des motifs pressans de nécessité ou de charité.

Je ne dis rien sur la morale du Dimanche comme préparatoire au monde qui doit succéder à celui-ci; l'inculcation d'icelle à ce but étant du ressort, non pas si directement du siege comme de la chaire—L'on doit suggerer, néanmoins à l'honneur du Pasteur ou Curé de la Paroisse de Batiscan qu'il me dénonce des plaintes d'impiété de ventes en boutiques ouvertes ce jour-là; et j'ai entendu par d'autres voies, qu'il est trop souvent dévoué à chasser et à se divertir ainsi qu'à d'autres récréations, lesquels, je me persuade, votre vertu et votre Patriotisme trouveront des moyens de révéler et corriger—J'ai dit *Votre Patriotisme*; car s'il y a quelque individu qui ignore la liaison intime entre l'observation des commandemens de Dieu et la Prospérité de ce País, qu'il porte ses regards, afin de s'en convaincre, sur la Fran-

the name of the *New Philosophy*, after scoffing at Christianity, advanced to the impudence of *avowed atheism*, and having cut the cords of all religious restraint, tumbled down a kingdom, for its antequity venerable, and splendid for its wealth, light and arts, into a spectacle of horror.

Wise the people, who know how to profit by the sudden abasement of a nation lately the terror, and now an object of the pity of her neighbours. Happy Canadians! that disunited from her power, you are not only severed from her miseries, but connected with a generous sovereignty, inspiring the cheerful confidence, that our prosperity is but as it were at the commencement of its career.—All gratitude to a King, who with a redoubled beneficence, to the gift of a free Constitution, has reconsigned us to the fostering care of a Governor qualified and disposed to make, what his good offices devised for us, the sure instrument of our felicity; unless wanting to ourselves, we depart from the morals, without which, according to the irresistible decrees of the Monarch of the Universe, the path of prosperity, must become the road to destruction.

The criminal laws of England (as long since observed from this Bench) interdict all Writing, Printing, and even speaking, in derogation of the Civil Constitution of the Country, with an intent to subvert it.—The anarchy of France, is a demonstration of the wisdom of this provision of the Common Law of the Land.—And the British Nation and the firm spirit of the Grand Juries of England, are now hunting out for the guilty victims to its Justice.—An imitation of this example becomes us, that this branch of the Empire, at risk by its distance from the hand that is to protect it, may not be sacrificed to the seditious activity of that excentric Democracy, which under the pretext of conferring the blessings of genuine, Civil Liberty, is contending for its destruction, by asserting an *Equality*, not of security to the rights of *all ranks and Orders*, but an *Equality of Property*—A condition incompatible with the œconomy of God's Providence, and predisposing *infallibly*; to the Tyranny, which the principle of Levelism weakly or guilefully, professes to abhor and avoid.—In resisting Licentiousness, you will best preserve your own interests and the interests of Mankind, and offer the most acceptable gratitude to a King whose authority is connected with our own tranquility; and who is daily establishing his Throne in the Hearts of his people.

LEGISLATIVE COUNCIL.—MONDAY, November 11.

This day His EXCELLENCY the GOVERNOR GENERAL went in State to the Legislative Council, and being Seated on the Throne with the usual Solemnity, the Usher of the Black Rod went with a Message from His Excellency to the House of Assembly, signifying his pleasure that they should immediately attend him in the Council Chamber. The Commons being come, His Excellency was pleased to make the following *Speech* to both Houses of Legislature.

*Gentlemen of the Legislative Council,
and Gentlemen of the Assembly,*

THE due administration of Justice, together with the Arrangements necessary for the defence and safety to the Province, are matters of such

ce, où un abandon de principe, sous le nom de la nouvelle Philosophie, après s'être raillé du christianisme à poussé son impudence jusqu'à un Athéisme Avoué, et après avoir coupé les liens de toute contrainte Religieuse, a renversé un Roiaume respectable par son antiquité : et splendide par ses richesses, ses lumieres et ses Arts, en un spectacle d'Horreur.

Combien est sage le peuple, qui connoit la maniere de profiter de l'abaissement subit d'une nation, ci-devant la terreur, et maintenant un objet de la pitié de ses voisins. Heureux Canadiens ! qui soustraits à son pouvoir sommes non seulement séparés de ses malheurs mais sommes unis avec la souveraineté généreuse qui inspire la confiance agréable, que notre prospérité n'est encore qu'au Commencement de sa carrière—Que toute reconnoissance soit donnée à un Roi qui par une Bienfaisance redoublée au Don d'une Constitution libre, nous a remis au soin nourriffier d'un Gouverneur, qualifié et disposé à faire ce que ses bons offices ont imaginé pour nous, le sûr instrument de notre bonheur ; à moins que nous manquant à nous mêmes, nous abandonnions les bonnes mœurs, sans lesquelles, selon les Décrets invincibles du monarque de l'univers, le sentier de la prospérité devienne le chemin à la destruction—Les Loix Criminelles d'Angleterre, ainsi qu'il a été observé depuis longtems de la part de ce siege défendent, tout écrit, imprimé, et même toute *Conversation* dérogeant à la constitution Civile du pais, avec une intention de l'anéantir. L'amarchie de France, est une démonstration de la sagesse de la loi commune du Pais, et la nation Britannique et l'esprit ferme des grands Jurés d'Angleterre sont à la recherche des victimes coupables envers sa justice. Une Imitation de son exemple nous convient, afin que cette Branche de l'Empire, étant dans le risque, par son éloignement de l'Isle qui doit la protéger, ne soit sacrifiée à l'activité séditieuse de cette Démocratie excentrique, qui, sous le prétexte de conférer le bonheur d'une vraie liberté civile, combat pour sa destruction qui constate une *égalité*, non pas de garantie envers les droits de tous ordres, mais une *égalité de propriété*—Condition incompatible avec l'économie de la Providence de Dieu, et qui prépare *infailliblement* à cette tyrannie, que le principe d'égalité foiblement ou insidieusement, professe d'abhorrer et éviter ; en résistant à la dissolution des mœurs vous conserverez mieux, conséquemment vos propres intérêts et les intérêts du Genre humain, et vous offrirez la reconnoissance la plus agréable à un Roi dont l'autorité est liée avec notre propre tranquillité et qui établit—Journellement son Trône dans les Cœurs de son Peuple.

CONSEIL LÉGISLATIF.—Lundi 11 Novembre.

Aujourd'hui Son Excellence le Gouverneur Général se rendit en pompe au Conseil Législatif, où étant assis sur le Trône avec la solemmité accoutumée, l'Huissier de la baguette noire fut envoyé avec un Message de la part de son Excellence à la Chambre d'Assemblée, pour signifier son désir qu'elle se rendit immédiatement à la Chambre du Conseil. Les Communes y étant venues en conséquence, Son Excellence fit la Harangue suivante aux deux Chambres de la Législature.

*Messieurs du Conseil Législatif,
et Messieurs de l'Assemblée,*

LA convenable administration de la justice, et les arrangements nécessaires pour la défense et la sûreté de la province, sont des objets de telle impor-

such high importance, and so indispensibly requisite, that I am persuaded you will lose no time in resuming the consideration of them, and in making such amendments to the existing Laws as may afford the best security to your Persons and Property.

Gentlemen of the Assembly,

I shall order to be laid before you an Account of all the Receipts of the Provincial Revenues of the Crown since the division of Upper and Lower Canada.

The general Expenditure is very great, but cannot all be placed to the provincial account; such parts of it as more particularly belong to that head, I am not, at this time, enabled to bring forward; I can only say it greatly exceeds the Provincial Funds; yet it is not at present my intention to apply to you for aid, that you may have time to consider by what means the Provincial Revenue may be rendered more productive, in hopes nevertheless that Great Britain, in the mean while, will continue her generous assistance to this colony, and defray such surplus Expences as are absolutely necessary to its prosperity.

*Gentlemen of the Legislative Council,
and Gentlemen of the Assembly,*

You will perceive that the Infant State of our Constitution requires great Circumspection in the formation of such Laws as may tend to strengthen and establish it, and I flatter myself you will deliberately and cordially unite in the promotion of such measures as are essential to the Happiness and well-being of your Country.

As soon as His Excellency had ended, he, together with his several attendants retired—and prayers being over, the Council proceeded to take the Speech into consideration.

HOUSE OF ASSEMBLY.

MONDAY, November 11.

AT one o'clock, the Usher of the Black Rod came to the House with His Excellency's Command for their immediate attendance in the House of the Legislative Council.

The Speaker accompanied by the Members immediately proceeded to the Bar of the Legislative Council, and heard His Excellency's Speech, and being returned and the House resumed:

A Bill "for giving the like remedy upon Promissory Notes as is now used upon Bills of Exchange," was read *pro forma* a first time.

The Address to His Excellency's Speech was moved, and a Committee appointed to prepare it.

Tuesday 12th. On motion of Mr. Debonné, seconded by Mr. Frobi-
sher, the House unanimously Resolved,

“ That

portance, et si indispensablement nécessaires, que je suis persuadé que vous ne perdrez point de tems pour les reprendre en considération, et pour faire telles corrections aux loix existantes qui peuvent procurer la meilleure sureté à vos personnes et propriétés.

Messieurs de l'Assemblée,

J'ordonnerai de mettre devant vous un état de toutes les recettes des Revenus provinciaux de la Couronne depuis la division du Haut et du Bas Canada.

Les dépenses générales sont très grandes ; mais elles ne peuvent pas être toutes placées au Compte provincial ; je ne suis pas à présent en état de produire les parties d'icelles qui appartiennent plus particulièrement à ce département. Je puis dire seulement qu'il excède beaucoup les fonds provinciaux ; néanmoins ce n'est pas maintenant mon intention de requérir votre aide, afin que vous ayiez le tems de considérer par quels moyens le revenu provincial peut être rendu plus productif, dans l'espoir néanmoins que la Grande Bretagne, en attendant, continuera sa généreuse assistance à cette Colonie, et défrayra telles dépenses en surplus qui sont absolument nécessaires à sa prospérité.

*Messieurs du Conseil Législatif,
et Messieurs de l'Assemblée,*

Vous observerez, que l'état d'enfance de notre Constitution exige beaucoup de circonspection dans la formation des loix qui peuvent tendre à la corroborer et à l'établir, et je me flatte que vous vous unirez délibérément et cordialement pour promouvoir les mesures qui sont essentielles au bonheur et au bien-être de votre pais.

Dès que son Excellence eut fini, elle se retira avec les personnes de sa suite Les prières étant finies, le Conseil procéda à la considération de la harangue.

C H A M B R E D' A S S E M B L E' E.

LUNDI, 11 Novembre.

A un heure l'huissier à Baguette-Noire vint à la Chambre avec l'ordre de Son Excellence pour que les Membres se rendissent immédiatement à la Chambre du Conseil Législatif.

L'Orateur, accompagné des autres membres, se rendit immédiatement à la Barre du Conseil Législatif, et après avoir entendu la Harangue de Son Excellence, étant retourné, la Chambre se résonna.

Un Bille : " Pour donner le même recours sur les Notes promissoires, ou billets obligatoires, qui est maintenant d'usage sur les Lettres de Change", a été lu une première fois pour la forme.

L'adresse ou réponse à la Harangue de Son Excellence, a été *mouvée*, et un Comité appointé pour la préparer.

Mardi 12me. Sur motion de Mr. De Bonne secondé par Mr. Frobisher, la Chambre a unanimement *Se s'olu.*

" Qu'une

“ That a respectful address be presented to *His Royal Highness* PRINCE EDWARD, in testimony of the satisfaction which we feel in seeing the son of our AUGUST SOVEREIGN, display continually amongst us, in the service which he has embraced, talents worthy of the illustrious blood which flows in his veins; and in gratitude for the ardent Zeal joined to indefatigable activity, which he evinces on all occasions for the protection of our properties, the safety of our persons, and the defence of our country.”

Wednesday 13th. Mr. Debonne reported from the Committee appointed to that effect, the draft of an address to His Royal Highness Prince Edward, which was agreed to by the House and ordered to be engrossed.

RESOLVED that the Speech of His Excellency Lord Dorchester to both Houses be taken into consideration to-morrow.

Thursday 14th. The House with the Speaker waited on His Excellency Lord Dorchester with their address in answer to His speech of the 11th inst.

ORDERED that the House go into a Committee on the Governors speech to-morrow.

The engrossed address to His Royal Highness was read and signed by the Speaker, and twelve Members named to carry it up, to be attended by as many others as choose to accompany them.

Friday 15th. The messengers named to carry up the address to Prince Edward, reported they had acquitted themselves of that duty and had received a most gracious answer. The House by a resolve altered the time of meeting from two o’Clock in the afternoon, to half past nine o’Clock in the morning.

The House went into a Committee on the Governors speech, Mr. Tacheveau in the chair.

ORDERED that the report be taken into consideration to-morrow.

Saturday 16th. The House went into the report of the Committee on His Excellency the Governors Speech—and afterwards appointed two Committees, one of twelve Members to take into consideration the existing Militia Laws, the other of nine Members to resume the consideration of the administration of Justice and the existing Laws relative to the establishment of Courts of Justice. The provincial superintendant of post Roads, made a report agreeable to an Act passed in the last sessions.

Adjourned to Tuesday the 19th November.

Tuesday, 19th The House took into consideration the means of making more public the Acts passed and to be passed, referred the same to the Committee, on the establishment of Courts of Justice.

Wednesday 20th. The House resolved that a Committee of Agriculture, to consist of twelve Members, should be appointed; but as several Members had not yet arrived, the nomination was postponed to a future day.

Thursday 21st. The House met and adjourned, in order to give time to the Committee on the Militia Laws and Courts of Justice, to proceed on those subjects.

Friday 22d. The House met and, after some private business, adjourned to Monday the 25th inst.

Monday 25th. The House met and, after settling the mode of appointing Messengers, adjourned to Wednesday the 27th inst.

« Qu'une Adresse respectueuse soit présentée à Son Altesse Royale le
 « PRINCE EDOUARD, en témoignage de la satisfaction que nous éprouvons
 « de voir le fils de notre AUGUSTE SOUVERAIN deployer continuellement
 « parmi nous dans le service qu'il a embrassé, des talents dignes du Sang
 « illustre qui coule dans ses Veines; et en reconnoissance du zèle ardent,
 « joint à l'activité infatigable qu'il fait éclater en toutes occasions pour
 « la protection des nos Propriétés, la sureté de nos personnes, et la défense
 « de notre pais.

Mécredi 13. Mr. *Debonné* a rapporté, pour le comité appointé à cet effet, le plan d'une adresse à S. A. R. le Prince Eouard, lequel a été agréé par la Chambre; et ordonné d'être grossoyé.

RESOLU que la harangue de S. E. le Lord Dorchester aux deux Chambres de la Législature soit prise en considération demain.

Jeudi 14. La Chambre s'est rendue auprès de S. E. le Lord Dorchester, avec son adresse en réponse à la harangue du 11 courant.

ORDONNE' que la Chambre se forme demain en Comité sur la harangue du Gouverneur.

L'adresse grossoyée pour S. A. R. a été lue et signée par l'Orateur, et il a été nommé douze membres pour la porter, lesquels douze membres seront accompagnés par autant d'autres qui voudront les accompagner.

Vendredi 15. Les messagers nommés pour porter l'adresse au Prince Eouard, ont rapporté qu'ils s'étaient acquités de ce devoir, et avaient reçu une réponse très gracieuse.

La Chambre, par une résolution, a changé l'heure de s'assembler de deux heures après midi à neuf heures du matin.

La Chambre s'est formée en comité sur la harangue du Gouverneur; Mr. *Tachereau* a occupé la chaire.

ORDONNE' que le rapport soit pris en considération demain.

Samedi 16. La Chambre a pris en considération le rapport du Comité sur la harangue du Gouverneur, et a ensuite appointé deux comités, l'un de douze Membres pour prendre en considération les loix existantes relatives à la milice, l'autre de neuf membres pour reprendre en considération l'administration de la justice et les loix existantes relatives à l'établissement des Cours de Justice. Le surintendant provincial des chemins de poste a fait un rapport, conformément à un acte passé dans la dernière session.

Ajourné à Mardi 19 Novembre.

Mardi 19. La Chambre a pris en considération les moyens de rendre plus publics les Actes passés et a passer, référé au Comité sur l'établissement des Cours de Justice.

Mécredi 20. La Chambre résolut d'appointer un Comité d'Agriculture de douze membres; mais comme plusieurs membres n'étaient pas encore arrivés, la nomination fut remise à un autre jour.

Jeudi 21. La Chambre s'assembla, et ajourna, pour donner le tems au Comité sur les loix de Milice, et Cours de Justice de procéder à ces objets.

Vendredi 22. La Chambre s'assembla; et après quelques affaires particulières, ajourna à Lundi le 26 du courant.

Lundi 25. La Chambre s'est assemblée, et après avoir fixé la maniere d'appointer les messagers, a ajourné à Mécredi le 27 courant.

Wednesday 27th. The House went into a Committee of Privileges, and after the report made, appointed a Special Committee of nine to search for precedents in the Journals of the House of Commons, and adjourned to Saturday 30th.

Saturday 30th Several letters and papers relative to reciprocal arrangements necessary to be established between the Provinces of Upper and Lower Canada, were laid before the House by Order of His Excellency the Governor.

Read for the first time a Bill intituled "An act for giving like remedy upon promissary notes as is now used upon Bills of exchange—and

ORDERED that said Bill be read a second time Tuesday next—the House then adjourned to Tuesday next.

The two following Addresses were presented to his Excellency the GOVERNOR in CHIEF, from the Legislative Council and House of Assembly of Lower Canada, the 14th inst.

TO HIS EXCELLENCY THE RIGHT HONORABLE
GUY LORD DORCHFSTER,

Captain General and Governor in Chief of the Province of Upper and Lower Canada, Nova Scotia and New Brunswick, and their Dependencies, Vice-Admiral of the same, General and Commander in Chief of all His MAJESTY'S Forces in the said Province, and the Island of Newfoundland, &c. &c. &c.

May it please Your Excellency,

WE His Majesty's most dutiful and loyal Subjects the Legislative Council of the Province of Lower Canada, return Your Excellency our thanks for Your Speech at the opening of this Session.

Highly sensible that a due administration of Justice and every arrangement that can tend to the Defence of the Province are indispensably requisite to its welfare and security, we will lose no time in resuming the consideration of those objects.

We are deeply impressed with a due sense of the repeated paternal sollicitude His Majesty has shewn for the general ease of His Majesty's Subjects in this Province, and we thank Your Excellency for the declared intention to refrain from any application for Supplies towards the support of its Government until the Legislature may have more fully deliberated on the means of rendering its Revenue more productive.

For the late change in the Civil Constitution of Canada, as a source of future prosperity to the Country, we have already laid our grateful acknowledgements at the Foot of the Throne.

We embrace this occasion to avow the most inviolable attachment to the King's Person, His Family and Government, and placing a firm confidence in the rectitude and clemency of Your Excellency's Administration, we will most cheerfully and readily co-operate with You in all the measures You may concert for the interests of His Majesty's Government and Prosperity of this Province.

His

Mcredi 27. La Chambre s'est formée en Comité de privilèges; et après le rapport fait, a appointé un Comité spécial de neuf, pour chercher des exemples dans les Journaux de la Chambre des Communes, et a ajourné à Samedi 30.

Samedi 30. Plusieurs lettres et papiers relatifs aux arrangemens réciproques qu'il est nécessaire de faire entre les provinces du Haut et du Bas Canada, ont été mis devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur.

Lu pour la première fois un bill intitulé, " Acte pour donner le même recours sur les billets promissoires, que celui maintenant en usage sur les lettres de change"—et

ORDONNE' que le dit bill soit lu une seconde fois mardi prochain.—La Chambre s'est alors ajournée à Vendredi prochain.

Les deux Adresses suivantes furent présentée à Son Excellence le GOUVERNEUR en CHEF, par le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée du Bas Canada, le 14 du courant.

A SON EXCELLENCE LE TRES HONORABLE.
GUY LORD DORCHESTER,

Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces de Haut et du Bas Canada, Nouvelle Escoffe et Nouveau Brunswick, et de leurs Dépendances, Vice-Amiral d'icelles; General et Commandant en Chef de toutes les Forces de Sa MAJESTÉ dans les dites Provinces, et dans l'Isle de Terre-neuve, &c. &c. &c.

Qu'il plaise à votre Excellence,

NOUS, très soumis et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de la Province du Bas Canada, remercions votre Excellence de sa Harangue à l'ouverture de la Session.

Très persuadés qu'une convenable administration de la Justice, et que tout arrangement tendant à la défense de la Province, sont indispensablement nécessaires à son bienêtre et à sa sûreté, nous reprendrons, sans perdre de tems, la considération de ces objets.

Nous sommes profondément pénétrés d'un juste sentiment de la sollicitude paternelle que Sa Majesté a réitérément montrée pour le bien de ses sujets en cette Province, et nous remercions Votre Excellence de l'intention déclarée de ne point demander de subsides pour le soutien de son Gouvernement, jusqu'à ce que la législature ait plus amplement délibéré sur les moyens d'accroître son revenu.

Nous avons déjà transmis au pieds du Trône notre sincère reconnaissance pour le récent changement opéré dans la constitution civile du Canada, comme une source de prospérité future pour le pays.

Nous faisons cette occasion pour avouer le plus inviolable attachement à la personne du Roi, à sa Famille, et à son Gouvernement; et mettant une ferme confiance dans la droiture et la clémence de l'administration de Votre Excellence, nous co-opérons avec vous avec alacrité et empressement, dans toutes les mesures que vous pourrez concerter pour les intérêts du Gouvernement de Sa Majesté, et la Prospérité de cette Province.

HIS LORDSHIP'S ANSWER.

Gentlemen,

I AM much satisfied with the loyal Sentiments expressed in your Address, and the assurances it contains of your concurring with me in every measure that can tend to strengthen His Majesty's Government and promote the Welfare of His Subjects in this Province.

I must at the same time thank you for the Confidence you express in my Administration.

TO HIS EXCELLENCY THE RIGHT HONORABLE
GUY LORD DORCHESTER,

Captain-General and Governor in Chief of the Provinces of Upper and Lower Canada, Nova Scotia and New Brunswick, and their Dependencies, Vice Admiral of the same, General and Commander in Chief of all His Majesty's Forces in the said Provinces, and the Island of Newfoundland, &c. &c. &c.

May it please Your Excellency,

WE His Majesty's most dutiful and loyal Subjects the Representatives of Lower Canada in Assembly met, beg leave to return You the Thanks of this House for Your Excellency's Speech.

Fully convinced of the happy Effects to be derived from a solid and invariable Administration of Justice, and of the indispensable necessity for an Establishment for assuring the Defence and Safety of the Province, we will lose no time in resuming the consideration of these important objects; and in making such amendments to the existing Laws, as may best protect the persons and property of its inhabitants.

By receiving from Your Excellency an account of the receipt of the Provincial Revenues of the Crown, we shall be enabled to deliberate on the means by which they may be rendered more productive; and penetrated with gratitude to the Parent State for having hitherto defrayed the surplus expenditure of the Province, we flatter ourselves that in consideration of our situation, we shall continue to experience her generous assistance; a hope further strengthened by Your Excellency's intention of not requiring from us any Subsidy at present, which confirms the benevolence of our Mother Country.

In the Infancy of our Constitution we perceive the necessity of the greatest circumspection in the formation of Laws, that may tend to support and establish it; and also to cultivate amongst the different branches of the Legislature, that cordial harmony and concord, so necessary to promote those measures essential to the happiness and well-being of our Country.

Grounding our principles of conduct on this basis we cannot better testify our sincere and unalterable attachment to His Majesty's sacred Person and Government, than by uniting all our efforts to second Your Excellency's Paternal Sollicitude for the prosperity of this part of His Dominions.

RE'PONSE DE SON EXCELLENCE.

Messieurs,

JE suis très satisfait des sentimens de loyauté exprimés dans votre adresse, et des assurances qu'elle contient de votre concourance avec moi dans toutes les mesures qui peuvent tendre à corroborer le Gouvernement de Sa Majesté et à promouvoir le bienêtre de ses Sujets en cette Province.

Je dois en même tems vous remercier de la confiance que vous témoignez avoir dans mon administration.

A SON EXCELLENCE LE TRES HONORABLE
GUY LORD DORCHESTER,

Capitaine-Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Haut et du Bas Canada, Nouvelle Ecosse et Nouveau Brunswick, et de leurs Dépendances, Vice-Amiral d'icelles ; General et Commandant en Chef de toutes les Forces de Sa Majesté dans les dites Provinces, et dans l'Isle de Terre-neuve, &c. &c. &c.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

NOUS les Fideles et Loyaux Sujets de Sa Très Gracieuse Majesté les Représentans du peuple du Bas Canada en Chambre d'Assemblée, prenons la liberté de vous offrir les remercimens de cette Chambre pour la Harangue bienveillante de votre Excellence.

Intimement convaincus des effets avantageux qui dérivent d'une administration solide et invariable de la Justice ; et de la nécessité indispensable d'un établissement propre à assurer la défense de cette province, nous ne perdrons aucun tems à reprendre la considération de ces objets importans, et à faire tels amendemens que nos Loix existantes peuvent requérir, pour procurer la plus grande sûreté des personnes et des biens de ses habitans.

En recevant de votre Excellence les comptes des recettes des Revenus provinciaux de la Couronne, il sera en notre pouvoir de délibérer sur les moyens par lesquels ces revenus peuvent accroître ; et pénétrés de reconnaissance envers la mere-patrie, pour avoir défrayé jusqu'à ce jour le surplus des dépenses de cette Province, nous osons nous flatter, qu'en considérant sa situation, elle continuera encore à nous faire éprouver les effets de sa générosité, d'autant mieux fondés dans notre espoir, que l'intention de votre Excellence de ne nous demander maintenant aucun subside, annonce ses dispositions bienfaisantes à notre égard.

Nous concevons qu'il n'est pas moins nécessaire, dans l'enfance de notre Constitution, d'avoir la plus grande circonspection dans la formation des Loix qui peuvent co-opérer à son soutien, que de conserver parmi les différentes branches de la Législation l'harmonie et la concorde la plus parfaite, pour procurer l'avancement des mesures essentielles au bonheur et à la prospérité de notre país.

En établissant la base de notre conduite suivant de tels principes, nous ne pouvons mieux témoigner notre attachement sincère et inviolable à la personne sacrée de notre Souverain et à son Gouvernement, que par une réunion de tous nos efforts pour seconder les soins paternels de votre Excellence pour la prospérité de cette partie de ses Domaines.

Nous

We take this opportunity to congratulate Your Lordship and Family on Your safe and pleasing return to the Government of a Country so much indebted to Your Lordship's Councils, for the free and happy Constitution it now enjoys: A Constitution assuring above all others yet imagined, the Prosperity and Happiness of Mankind.

HIS LORDSHIP'S ANSWER.

Gentlemen,

I CANNOT but be highly pleased with the sentiments of respect for your Sovereign and zeal for your Country's good, contained in your Address: I consider them as sure pledges that your labors will be directed to the strengthening of His Majesty's Government, and the Establishing of your New Constitution, and the general Security, Happiness and Prosperity of this Province.

Accept my best thanks, Gentlemen, for your approbation of my public Conduct, and for your Congratulation on my return to this Country.

The following is the Address of the House of Assembly to His Royal Highness PRINCE EDWARD, with His Royal Highness's Answer.

TO HIS ROYAL HIGHNESS PRINCE EDWARD,

Knight of the most Noble Order of the *Garter*, and of the most Illustrious Order of *Saint Patrick*; Colonel of His MAJESTY'S 7th Regiment of Foot, or Royal Fusileers, and Commandant of the Garrison of Quebec, &c. &c. &c.

May it please Your Royal Highness,

THE Representatives of the Province of *Lower-Canada*, deeply impressed with the most lively Sense of the ardent Zeal and indefatigable Activity, which Your Royal Highness displays on all Occasions, for the Protection of their Property, the Security of their Persons, and the Defence of their Country; take the liberty Respectfully to approach your Person, to offer You their Thanks.

Sensibly affected at seeing the Son of their Sovereign, discovering in the Service which He has embraced, talents worthy of the Illustrious Blood which flows in his Veins; and manifesting the greatest desire of putting them in practice with more effect against the attacks of the Common Enemy; they consider it their duty and owe it to Justice to pay tribute to such distinguished merit, by a public declaration of their sentiments of Respect and admiration.

Accept therefore their most earnest wishes for the preservation of Your Royal Highness, and for your rapid advancement in a profession to which you do honor. — *Quebec, 14th November, 1793.*

ANSWER OF HIS ROYAL HIGHNESS.

Gentlemen,

BE pleased to accept of my Warmest Thanks for the very flattering proof, which You have given me of your attachment to my person, in presenting me

Nous faisons cette occasion pour féliciter votre Excellence et sa famille sur votre heureux et agréable retour au Gouvernement d'un païs si redevable aux conseils de votre Seigneurie, pour la Constitution libre et avantageuse dont il jouit maintenant; Constitution qui, plus que tout autre, assure le bonheur et la prospérité du Genre humain.

RE'PONSE DE SON EXCELLENCE.

Messieurs.

JE ne puis qu'être parfaitement satisfait des sentimens de respect à votre Souverain, et de zèle envers le bien de votre païs, contenus dans votre adresse: Je les considère comme surs garans que vos travaux feront tous dirigés à affermir le Gouvernement de sa Majesté, et à établir votre nouvelle Constitution, et la sureté générale, le bonheur et la prospérité de cette Province.

Recevez mes plus sinceres remercimens, Messieurs de l'approbation que vous donnez à ma conduite publique, et pour vos complimens sur mon retour dans ce païs.

Voici l'Adresse de la, Chambre d'Assemblée à S. A. R. le PRINCE EDOUARD, avec sa Réponse.

A SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE EDOUARD,

Chevalier du très Noble Ordre de la Javretiere, et du très illustre Ordre de St. Patrice, Colonel des Fusiliers Royaux, Septième Régiment Infanterie des Troupes, de Sa Majesté et Commandant la Garnison de Québec &c. &c. &c.

Qu'il plaise à Votre Altesse Royale,

LES Représentants de la Province du *Bas Canada*, vivement pénétrés de reconnoissance pour le zèle ardent et l'activité infatigable que votre Altesse Royale fait éclater en toutes occasions pour la protection de leurs propriétés, la sureté de leurs personnes, et la défense de leur pays, prennent la liberté d'approcher respectueusement votre Personne pour lui en faire leurs remercimens sinceres.

Sensiblement affectés de voir le fils de leur Souverain déployer dans le service qu'il a embrassé, des talens dignes du sang illustre qui coule dans ses veines; et manifester le plus grand désir de les mettre plus efficacement en œuvre contre les attaques de l'ennemi commun, ils regardent autant de leur devoir, que de la justice, de payer leur tribut à un mérite aussi distingué, par une déclaration authentique de leurs vrais sentimens de respect et d'admiration.

Daignez agréer les vœux qu'ils forment pour la conservation de votre Altesse Royale, et pour son avancement rapide dans une profession à laquelle elle fait honneur. — Québec, 14 Novembre, 1793.

RE'PONSE DE SON ALTESSE ROYALE.

Messieurs,

VEUILLÉZ agréer de ma part les assurances de toute la reconnoissance dont je suis pénétré pour le témoignage flatteur que je reçois, de votre at-
tache-

me your Address of this day. It is particularly gratifying to my feelings, to find that my Conduct has been such, as to merit your good opinion, and to ensure me your esteem. I trust you will not find me wanting in future endeavours to merit a continuance of those Sentiments from you, which you have expressed in a manner so particularly obliging. I look forward with anxious expectation to the moment, when, if I am called upon, to the more immediate Active Service of my Country, I may prove to You, that, I shall ever exert myself with redoubled Zeal, when employed in a cause so dear to me, as must ever be, the protection of your Property and Persons, and the Defence of your Country. Once more, *Gentlemen*, allow me to assure You, that I shall ever retain the most grateful sense, of the high honour conferred on me this day, and must hope that you will remain persuaded that, while I must from duty ever feel the warmest interest in your general welfare as a public Body,—I shall also consider myself as particularly fortunate whenever it may be in my power to render Service to any one of your Respectable Body as individuals.—*Quebec, 15th November, 1793.*

On *Sunday* the 10th inst. between the hours of 8 & 9 at night, a dreadful FIRE broke out in the house of one Jugon, a Baker, in Sault-au-Matelot Street, in the Lower Town, which communicated to the adjacent buildings on both sides of the street, and burned with great violence till four o'clock on Monday morning. Twelve dwelling houses, besides stores and stables, are entirely consumed; and a number of poor families, have lost their all; are turned out destitute into the street. In Jugon's house, a *Boy* of about eight years of age fell through the floor and was burned to death. Those who have sustained the greatest loss in property by this unfortunate accident, we understand, are Messrs. *Dumas* and *Sauvageau*.

His LORDSHIP and His Royal Highness PRINCE EDWARD, were present throughout the whole night, and afforded every possible aid not only by their presence; but by their Example and personal assistance towards extinguishing the fire, and the relief of the unhappy sufferers. Much praise is also due to the Officers and men, who gave their assistance upon this melancholy occasion; as likewise to the Members of the Fire Society, and other Citizens who co-operated with their exertions.

DIED. At *Quebec*, 6th, Mr. John Taylor Bonfield, aged 82 years.
 _____ 9th, Mr. Robert M'Fie, aged 57.

MORT. A *Québec*, le 6 Mr. John Taylor Bonfield, âgé de 82 ans.
 _____ le 9, Mr. Robert M'Fie, âgé de 57 ans.

Arrivals in the Port of Quebec.

November 1. Ship Bridgett, Mark Thomas, in 52 days from Plymouth.
 — Ship Ranger, Henry Cooper, in 52 days from ditto.
 — Ship Beaver, John Beatson, in 52 days from ditto.
 16. Schooner Lark, Pierre Aliot, in 34 days from Halifax.
 18. Brig Geo. & Mary, Thomas Alaird, in 56 days from Bristol.

tachement envers ma personne, par l'adresse que vous m'avez présentée aujourd'hui. Il est particulièrement flatteur pour moi, de trouver, que ma conduite a été telle, qu'elle m'a prouvé votre estime, en même tems qu'elle a gagné votre approbation. J'ose me promettre, que par la suite, je réussirai, en poursuivant la même conduite, à mériter la continuation des mêmes sentimens, de votre part, dont vous m'avez fait parvenir l'assurance, d'une manière si particulièrement obligeante. J'envisage avec l'attente la plus inquiète, le moment où j'aurai le bonheur d'être appelé plus immédiatement à servir ma patrie dans une situation active : et j'espère alors vous prouver, que je redoublerai de zèle, quand je serai employé dans une cause aussi chère, comme me sera toujours celle dont le but est, la protection de vos propriétés et de vos personnes, et la défense de votre Patrie. Permettez moi, encore une fois, Messieurs, de vous assurer que j'entretiendrai toujours les sentimens les plus parfaits, de reconnoissance pour le grand honneur que je reçois aujourd'hui, et j'ose me flatter, que vous voudrez bien être persuadés, qu'en même tems, que mon devoir m'engagera toujours, à sentir le plus vif intérêt pour votre bonheur général, comme corps public—; je me regarderai toujours comme particulièrement heureux, lorsqu'il sera en mon pouvoir de rendre Service à aucun Membre de votre Communauté respectable: comme individu. — Québec, 15 Novembre, 1793.

Dimanche le 10me courant, entre 8 et 9 heures du soir le feu prit dans la maison d'un nommé Jugon, Boulanger dans le Sault au Matelot en la Basse Ville. L'incendie se communiqua d'abord aux bâtimens voisins des deux côtés de la rue, et continua avec une extrême violence jusqu'à quatre heures Lundi matin. Douze maisons, et plusieurs Hangars et Étables ont été entièrement consumés. Un nombre de pauvres familles ayant perdu ce qu'elles possédaient, se sont trouvées dans la rue et destituées de tout. Dans la maison du Sieur Jugon, un enfant d'environ 8 ans tomba à travers le plancher, et fut consumé. Ceux qui ont souffert le plus de perte par cet accident sont, à ce que nous apprenons, les Sieurs Dumas et Sauvageau.

Sa Seigneurie et S. A. R. LE PRINCE EDOUARD, furent présents toute la nuit, et donnerent tout l'aide possible, non seulement par leur présence mais aussi par leur exemple et leur Assistance personnelle à l'effet d'éteindre le feu, et soulager les infortunés qui ont souffert par cet accident les officiers et Soldats de la garnison méritent beaucoup d'éloges, pour l'assistance qu'ils ont donnée en cette fatale occasion, ainsi que les Membres de la société du feu, et autres Citoyens, qui ont aussi par leurs efforts co-opéré à arrêter les progrès de cette incendie, qui menaçaient une partie plus considérable de la ville.

Morts et Naissances à Québec pour le mois de Nov. 1793.

- 2 Hommes mariés,
- 5 Femmes, id.
- 1 Grand Garçon,
- 1 Petit Garçons,
- 2 Petites Filles.

}	11	Morts.	}	12	Garçons,
	21	Naissances.		9	Filles.